Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 22 Chaâbane 1444
14 Mars 2023

N° 31

39ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés communautaires **561**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **561**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce **564**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **567**
Homologation de résolutions **568**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **568**
Avis aux créanciers **577**
Convocations
Sociétés anonymes **577**
Sociétés à responsabilité limitée **582**
Divers
Avis au public **582**
Rectificatifs **583**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Constitution d'une société communautaire

Selon statut déposé au tribunal de 1ère instance de Siliana le 22/02/2023 sous le n°01/2023 le projet de constitution d'une société communautaire a été déposé au sens du chapitre 16 du décret n°15 de 2022.

Nom : Sté Communautaire locale progrès Krib

Capital : 10 000 dinars

Durée : 99 ans

Objectif de constitution : Exploitation des terrains d'offices de terres domaniales au KRIB pour autonomisation des agriculteurs dans le but d'améliorer la production.

Siège social : Borj Masoudi Krib

Fondateurs : Hanen Talbi - Abdallah Medini - Abdenour Talbi

Nombre de parts sociales : 50 parts

Valeur nominale de parts : 200 dinars

Nombre de participants : 50

Date de l'assemblée constitutive et Date de souscriptions : 30/03/2023 au local de la société.

RIB : 03203093032104570163

2023R00545SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Société Tunisienne de Géotechnique "SO.TU.GE"

5, Rue des Métiers Z.I Aéroport

SA au capital de 129.000 Dinars

Matricule Fiscal : 0002550L/A/M/000

I.U : 0002550L

1/ Suivant un premier acte sous seing privé en date du 18 Août 2022 enregistré à la recette des finances la Charguia Tunis le 20 septembre 2022 enregistrement n°22707324 quittance n°106041, l'assemblée générale ordinaire de la société SO.TU.GE a décidé de renouveler le mandat des administrateurs Messieurs Abdelaziz, Ahmed et Slim Bouzguenda et Adel Kefi pour une durée de trois ans (2022, 2023 et 2024) et de nommer Monsieur Zouhaier Ben Jemaa en tant que commissaire aux comptes de la société pour une durée de trois ans (2022, 2023 et 2024).

2/ Suivant un deuxième acte sous seing privé en date du 18 Août 2022 enregistré à la recette des finances la Charguia Tunis le 20 septembre 2022 enregistrement n°22807322 quittance n°106038, le conseil d'administration de la société SO.TU.GE a décidé de renouveler le mandat du Président du conseil d'administration Monsieur Abdelaziz Bouzguenda pour la durée de son mandat d'administrateur (2022, 2023 et 2024) avec les mêmes pouvoirs que ceux qui lui ont été attribués lors de la réunion du premier conseil d'administration tenu le 21/02/2013 et de renouveler le mandat du Directeur Général Monsieur Adel Kefi pour la durée de son mandat d'administrateur (2022, 2023 et 2024) avec les mêmes pouvoirs que ceux qui lui ont été attribués lors de la réunion du premier conseil d'administration tenu le 21/02/2013.

Deux exemplaires de chacun de ces actes ainsi que les états financiers et les rapports du commissaire aux comptes de l'exercice 2021 ont été déposés au Centre National du Registre des Entreprises le 5/10/2022 sous le numéro 2022P84295228.

2023T00267SANB2

Notice d'information

QATAR NATIONAL BANK - TUNISIA

"QNB"

Société anonyme

Siège social : Rue cité des sciences, Centre urbain nord B.P 320 - 1080 Tunis

IU : 0014247W

M.F : 014247 W/P/M/000

I- Information concernant la banque :

1- Raison sociale : QATAR NATIONAL BANK - TUNISIA (QNB)

2- Forme juridique : Société Anonyme

3- Capital social : 394 millions de dinars (en cours d'Augmentation)

4- Siège social : Rue cité des sciences - centre urbain nord B-P 320 - 1080 Tunis

5- Objet : Toutes les opérations rentrant dans le cadre de la loi n°48-2016 du 11 juillet 2016 relative aux banques et les établissements financiers modifiant la loi n°65-2011 du 10 juillet 2011 relative aux établissements de crédit.

6- Durée : 99 ans

7- Date et lieu de dépôt des statuts à la constitution : Statuts déposés au greffe du tribunal de 1ère instance de Tunis le 30 octobre 1982 sous le N° 221.

8- Conditions d'admission aux assemblées générales et droit de vote :

L'admission aux assemblées est réservée aux actionnaires propriétaires d'un nombre minimum de 10 actions totalement souscrites et intégralement libérées.

La propriété d'une action confère à son titulaire le droit de vote à raison d'une voix par action.

9- Avantages particuliers : Aucun

10- Stipulations relatives à la répartition du résultat, à la constitution de réserves et à la répartition du boni de liquidation :

- Réserve légale : 5 % des Bénéfices net.

- Réserve prévisionnelle : elle est déterminée par l'assemblée générale sur proposition du conseil d'administration.

- Bénéfices : Leur montant est arrêté par l'assemblée générale sur proposition du conseil d'administration.

II- Augmentation du capital :

- QATAR NATIONAL BANK - TUNISIA informe tous ses actionnaires ainsi que le public que suivant délibérations en date du 22 Février 2023 dont le procès-verbal est enregistré le 7 Mars 2023 quittance n°2446 enregistrement n°23501122, l'assemblée générale extraordinaire de la Banque a décidé d'augmenter le capital en numéraire d'un montant de deux cent cinquante millions de Dinars (250.000.000,000 DT) afin de le porter de trois cent quatre vingt quatorze millions de Dinars (394.000.000,000 DT) à six cent quarante quatre millions de Dinars (644.000.000,000 DT) et ce par l'émission au pair de vingt cinq (25) millions d'actions ordinaires nominatives nouvelles de dix (10) dinars chacune à souscrire en totalité et à verser intégralement.

- L'assemblée générale extraordinaire a par ailleurs délégué tous pouvoirs au conseil d'administration de la banque pour réaliser l'opération de l'augmentation de capital.

- Par décisions en date du 22 février 2023 le conseil d'administration de la banque, a arrêté ainsi qu'il suit les conditions et les procédures de cette Augmentation de capital.

I- Augmentation de capital :

1- Cette augmentation est réservée à tous les actionnaires de la banque qu'ils soient propriétaires d'actions ordinaires ou d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote.

2- Caractéristiques de l'augmentation

- Montant de l'augmentation :

Deux Cent Cinquante Millions de Dinars (250.000.000,000 DT) afin de porter le capital de trois cent quatre vingt quatorze Millions de Dinars (394.000.000,000 DT) à Six Cent Quarante Quatre Millions de Dinars (644.000.000,000 DT) et ce par l'émission au pair de vingt cinq (25) Millions d'actions nominatives nouvelles de dix (10) dinars chacune à souscrire en numéraire et à verser intégralement lors de la souscription.

- Valeur de l'émission :

* Les actions nouvelles sont ordinaires. Elles sont émises au pair et sans prime d'émission. Elles doivent être souscrites en numéraire et libérées intégralement à la souscription.

* La valeur nominale de chaque action émise est fixée à dix (10) dinars l'action.

- Droit préférentiel de souscription : La souscription est réservée exclusivement aux actionnaires de la banque propriétaires d'actions ordinaires ou d'actions à dividende propriétaire sans droit de vote. Elle pourra se faire à titre irréductible ou à titre réductible.

*** Souscription à titre irréductible :** Elle est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison de cent vingt cinq (125) actions ordinaires nouvelles pour cent quatre-vingt dix-sept (197) actions anciennes ordinaires ou à dividende prioritaire sans droit de vote.

Les actionnaires qui n'ont pas exercé dans les délais impartis leur droit préférentiel de souscription à la présente augmentation du capital, intégralement ou partiellement, sont réputés avoir renoncé définitivement et irrévocablement à l'exercice de ce droit en ce qui concerne le reliquat d'actions demeurées non souscrites.

Les rompus d'actions doivent être regroupés. Le droit préférentiel de souscription relatif à ces rompus doit être négocié entre les différents titulaires et distribués selon leur accord. A défaut, ils sont considérés avoir renoncé, définitivement et irrévocablement, au droit préférentiel de souscription y afférent.

*** Souscription à titre réductible :** elle est réservée aux actionnaires qui ont exercé pleinement leur droit préférentiel de souscription dans la présente augmentation du capital et leur permet de souscrire à un nombre d'action additionnel dépassant celui auquel ils ont droit en vertu du droit préférentiel de souscription.

Cette souscription additionnelle porte sur les actions non souscrites intégralement ou partiellement par certains actionnaires ayant préféré ne pas exercer leur droit préférentiel de souscription à la présente augmentation du capital. Elle sera réalisée dans la limite du nombre disponible d'actions demeurées non souscrites et seront distribuées entre les différents souscripteurs à titre réductible et ce au prorata du nombre d'actions détenues par chacun dans le capital et dans la limite de leurs demandes.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas la totalité des actions à souscrire, les actions non souscrites seront distribuées entre les souscripteurs restants dans la limite de leurs demandes

*** Délais de souscription :** Le délai de souscription est de quinze (15) jours qui commence à courir à partir de la date de parution au journal officiel de la république Tunisienne de la notice d'information relative à l'augmentation du capital. Les souscriptions peuvent être clôturées avant l'expiration de ce délai en cas de souscription intégrale.

*** Lieu de souscription et versement des fonds :** Les souscriptions seront recueillies au siège de QATAR NATIONAL BANK - TUNISIA (QNB) sis à la rue citée des sciences, centre urbain nord, P.B 320 - 1080 Tunis.

Les actions souscrites à titre irréductible ou à titre réductibles doivent, sous peine de nullité de souscription, être totalement libérées au moment même de la souscription.

Les fonds provenant de la souscription doivent être versés au compte indisponible ouvert à QATAR NATIONAL BANK - TUNISIA (QNB) agence centrale n°23000100000472703150.

Les fonds relatifs aux souscriptions des actions à titre réductible et qui n'ont pu être réalisée, seront remboursées aux différents souscripteurs des dites actions dans un délai de dix (10) jours suivant la clôture du délai de souscription et ce sans intérêts.

*** Jouissance des actions nouvelles :** Les actions ordinaires nouvellement émises porteront jouissance à partir du 1er janvier 2023.

*** Dépôt légal :** un exemplaire du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 22 Février 2023, enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés le 7 Mars 2023 quittance n°2446 enregistrement n°23501122, a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises en date du 7 Mars 2023 sous le n°AC01392023 et ce conformément à l'article 302 CSC.

2023R00530SANB2

Société "Company Of Production Plastic Films And Trading "CPPFT"

Société anonyme ne faisant pas appel public à l'épargne

Au capital social de 120 000 Dinars

Siège social : Z.I Souassi - Mahdia 5140

MF : 1586140X/A/M/000

Notice du Projet de l'augmentation du Capital Social d'une société Anonyme suivant les articles 164 et 302 du code des sociétés commerciales

1. Dénomination Sociale : Company Of Production Plastic Films And Trading "CPPFT".

2. Forme Juridique : Société Anonyme Ne Faisant Pas Appel Public à l'épargne.

3. Siège social : Z.I Souassi - Mahdia 5140.

4. Objet social : Industrie transformation et vente de matière plastique.

5. Capital social : 120 000 DT pour le porter après l'augmentation à 840 000 DT.

6. Durée de la société : 99 ans.

7. Matricule Fiscal : 1586140X/A/M/000

8. Date et lieu dépôt : Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 23/01/2023 enregistré à la recette des finances Souassi le 22/02/2023 sous le n°23700317 et quittance n°M012362. Et dépôt du projet d'augmentation du capital au RNE sous le n°AC16292023.

9. Nombre et valeur des actions à souscrire et montant à libérer immédiatement : Augmentation du capital en numéraire de 120 000 DT à 840 000 DT soit une augmentation de 720 000 DT et ce par émission de 3600 actions nouvelles d'une valeur de 200 DT à souscrire et à libérer le quart du montant d'augmentation par les actionnaires tout en conservant le droit préférentiel de souscription.

10. Actions à souscrire : 3600 actions d'une valeur nominale de 200 DT.

11. Les apports en nature : absence des apports en nature.

12. Les avantages particuliers : absence des avantages particuliers.

13. Les conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires et d'exercice du droit de vote : Les propriétaires des actions libérées des versements échus et les actionnaires qui ont libérés les sommes dues dans les délais, ont le droit d'assister aux assemblées générales après avoir justifiés leurs identités ou par l'intermédiaire d'un actionnaire ou d'un mandataire muni d'un pouvoir spécial. Chaque membre dispose d'un nombre de voix égal à celui actions qu'il possède.

14. Les stipulations relatives à la répartition du résultat à la constitution de réserves et à la répartition du boni de liquidation : Le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs après déduction de 5% du bénéfice indiqué au titre de réserves légales, l'assemblée générale procède à la distribution des bénéfices ou bien de les affecter dans les résultats reportés. Tout associé doit recevoir sa part des dividendes proportionnellement aux parts qu'il détient au capital.

15. Etablissement bancaire et son siège social : Les fonds versés à l'appui de la souscription libérée en espèces seront déposés dans un compte bancaire ou ils seront bloqués au sein de la banque nationale agricole agence Sousse sis à l'adresse avenue Habib Bourguiba sous le numéro de compte : 03500020032104573155.

16. Délais de souscription : 15 jours à partir de la publication de la notice au JORT, et avec une possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai.

17. Modalité de convocation de l'assemblée générale et lieu de réunion : Convocation suivant les dispositions de l'article 276 CSC à l'adresse suivante: 05 avenue commandant Bejaoui Sousse.

2023S00283SANB2

Notice

Augmentation du capital par conversion du compte courant associé

De 11 072 030 DT à 11 172 030 DT

ULYSSE FINANCING COMPANY S.A

Dénomination sociale : ULYSSE FINANCING COMPANY

Forme Juridique : S.A.

Montant du capital social : 11 072 030 DT

Adresse du siège social : Siège social : 14 rue du commerce Z.I - La Charguia 1 - Tunis - Tunisie.

Objet social : Le Financement

Durée : 99 ans

Date et lieu du dépôt du projet de l'augmentation : Un exemplaire du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 15/4/2022 a été déposé le 02/3/2023 au Registre National des Entreprises sous le n°AC01352023. Cette augmentation de capital se fera par conversion du compte courant actionnaire de M. Khélil Chaibi d'un montant de 100 000 DT et la création de 10000 actions nouvelles de 10 dinars chacune.

L'Assemblée Générale Extraordinaire ayant décidé à l'unanimité de supprimer le droit préférentiel de souscription et de réserver la totalité de la souscription à M. Khélil Chaibi.

Conditions d'admission aux assemblées des actionnaires : tous les actionnaires peuvent participer aux assemblées et ils ont droit de vote proportionnellement à leur mise.

Délai de souscription : le délai ouvert pour la souscription est de 15 jours à compter de la publication de la présente notice avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai.

2023400545SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Pouvoirs à l'associé

Société «Les Oscars» - Sarl

Siège social : Port El Kantaoui C17 Hammam Sousse

Identifient Unique : 0411673Z

Suivant PV de l'A.G en date du 22/02/2023, enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés à Sousse le 6/3/2023 sous le n°23800734 Quittance n°M000815, déposé au RNE de Sousse le 6/3/2023, il a été décidé de donner l'autorisation à l'associé Mr Chokri Lakbar, titulaire de la CIN n°02969772 de signer le contrat d'achat du local commercial n°C18 pour son compte avec la société des études et de développements de Sousse Nord.

2023S00280SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Par acte de vente enregistré à la recette des finances de Borj Louzir le 7/12/2022 sous le numéro 22203762 et quittance M080357, la société NOUNOURS BABY représentée par son mandataire Intisar Benzarti titulaire de la carte nationale n°07417327 a vendu à Monsieur Imed EL-BOUGHALMI titulaire de la carte nationale n°07064595 l'ensemble du fonds de commerce composé de ses éléments corporels et incorporels sis au 65 rue Fatouma Bourguiba, Sokra, Ariana. Les oppositions seront reçues auprès de l'acheteur à son adresse dans un délai de 20 jours de la publication de cet avis au JORT. L'annonce a été publiée dans le journal Echourouk en date du 18/01/2023.

2023T00257FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte de vente du Fonds de commerce enregistré à la recette des finances Zaghouan en date de 28/02/2023 sous le n°23200718 et quittance n°16331, Madame Hajer Boujenah a vendu à Madame Hanen Boujenah la Totalité du Fonds de Commerce exploité comme «Pâtisserie» situé à l'Avenue Sousse Zaghouan et ce avec la totalité de ses composantes Matériels et Morales.

Toutes recommandations proposées seront faites chez l'acheteur à l'adresse du F.C et ce dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cette annonce au JORT faute de quoi seront annulés.

Cette annonce est publiée au Quotidien le 7/3/2023.

2023T00258FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré le 21/02/2023 à la recette des finances el Manzah 6 quittance n°026598 enregistrement n°23201505 madame Lamia Ben Kalifa sis au 171 cité première, Monastir a vendu la totalité du fonds de commerce sis au 20 rue des narcisses, el manzah 5, Ariana à madame Fatma Boubahri sis au 20 rue des narcisses el Manzah 5, Ariana.

Les oppositions seront devant Maître Nessrine Mahjoub avocate 63 boulevards Habib Bougatfa deuxième étage, Bardo, Tunis dans les 20 jours qui suivront le présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a paru dans le quotidien Achourouk dans son numéro du 9/3/2023.

2023T00260FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances El Manar le 8/3/2023, numéro d'enregistrement 23400660 numéro de quittance M019122 Mme Sassia Bent Ahmed Trabelsi a vendu à Mr Salah Ben Sadok Bechedly la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels situé au n°35 Rue El Wardi cité Ibn Khaldoun Tunis.

Toute opposition sera déposée auprès du vendeur à l'adresse du fonds dans un délai de 20 jours de la date de la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk du 9/3/2023.

2023T00262FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé le 23/02/2023 enregistré à la recette des finances de la Goulette, le 1/3/2023 sous le n°23201629 selon la quittance n°27539, monsieur Taher Ben Ahmed Ben Mohamed Bourchada C.I.N 05081975 délivrée le 11/9/1999 a vendu la totalité du fonds de commerce consistant en un local de vente de fruits secs avec tous ses éléments corporels et incorporels immatriculé au R.N.E sous 0082247/A situé à l'avenue Habib Bourguiba n°212 el Kram -Tunis, à Monsieur Brahim Ben Bechir Ben Belgecem Abidi C.I.N 04473390 délivrée le 30/7/2014.

Toutes les oppositions seront acceptées jusqu'à la fin du délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT, entre les mains de

Monsieur Brahim Ben Bechir Ben Belgecem Abidi demeurant au n°8 Rue 4456 cité Essoltani Ezzahrouni Tunis.

Le présent avis a été publié auparavant au journal Essabeh du 8 mars 2023.

2023T00264FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé dressé par maître Walid Kanzoul en date du 28/02/2023 enregistré à la recette des finances Fouchana en date du 6/3/2023 sous le n°23201033 quittance M024521. Monsieur Ali Ben Amine Slaimi titulaire de la CIN n°07052352 cède la totalité du fonds de commerce destiné vente des vêtements d'occasion (fripe) sise à 01 rue 7 novembre Nâsenne Ben Arous avec ses éléments corporels et incorporels à madame Wafa Khamassi titulaire de la CIN n°07080283 épouse Ghanmi.

Les oppositions devront être adressées dans un délai de 20 jours à l'adresse du même local. Cet avis a été publié aux journaux Echourouk et le Quotidien le 9/3/2023.

2023T00265FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé rédigé par maître Moncef Mekki à Tunis le 5/12/2022, enregistré à la recette des finances Cité Ezzouhour Tunis le 17/01/2023 sous n°23200096 quittance n°M005778, Mr Fguili Sami ben Saïd ben Belgassem titulaire de C.I.N n°05724147 matricule fiscal n°0617960/S/N/C/000, a vendu la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels sise à Rue 13 août n°81 Ezzouhour 2052 Tunis dont l'activité est la vente des produits alimentaire au détail à Mr Elmabrouk ben Saïd ben Hédi Aouni titulaire de la C.I.N n°09164309.

Toute opposition peut être émise à l'adresse de l'acheteur à Rue 13 août n°81 Ezzouhour 2052 Tunis dans un délai de 20 jours de la date de publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée aux Journaux le Quotidien et Alchourouk en date du 4/3/2023.

2023R00535FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé signé et Légalisé en date du 28/11/2022, et enregistré à la recette des finances de Gabès le 02/12/2022 sous n°22208102 quittance n M072196, Mrs Issam Hamdi a vendu à Mrs Amine Mahmoud, la totalité du fonds de commerce ayant pour objet la vente des vêtements (prêt-à-porter) exploité au local sis à rue Bachir el jazzirri Gabés, avec tous ses éléments corporels et incorporels Les éventuelles oppositions seront effectuées entre les mains de l'acheteur ayant élu son domicile auprès de son locataire sis au 29 rue de rue Bachir el Jazzirri Gabès dans un délai de vingt jours au maximum à partir de la date de la publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce est publiée aux 2 journaux quotidiens El Chourouk n°11422 et Le Quotidien n°6681 sous numéro IP222/12580/1 en date du 18/12/2022.

2023R00538FCCC2

Don d'un fonds de commerce

Par acte notarié écrit par deux notaires Mme Faten Dardouri et Mr Ahmed Ouisleti inscrit par le registre de notaire sous le n°65 page 76 et enregistré à la recette des finances d'Hammamet le 30/01/2023, quittance n°M015902, Mme Salwa Baccar titulaire de CIN n°01724412 délivrée le 26/12/2017 à Tunis et titulaire de matricule fiscal n°1239138V et registre de commerce n°A0753382012 a donné la totalité d'un fonds de commerce pour activité salon de thé sise à l'Av Moncef Bey Hammamet 8050 avec les éléments corporels et incorporels à monsieur Mohamed Zahrouni titulaire de la CIN n°06473947 délivrée le 26/01/2017 à Tunis moyennant cinq Mille Dinars (valeur des éléments corporels deux mille cinq cent Dinars et la valeur des éléments incorporels deux mille cinq cent Dinars). Le présent don a été publié dans deux journaux (Achourouk et le Quotidien du 24/02/2023). Les créanciers doivent produire leurs états de créance à l'adresse du local du fonds de commerce, avenue de Moncef Bey Hammamet 8050 dans les vingt jours à partir de la publication du présent avis au JORT.

2023R00543FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé le 27/02/2023 enregistré à la recette des finances Hammamet le 28/02/2023 enregistrement n°23201204 quittance n°M031405; la société «Tunivet Distribution» titulaire de l'identifiant unique 1119320Y représentée par son gérant Jean Philippe Servantan titulaire du passeport n°17FV22510 délivré le 13/4/2016 a vendu à la société «KS CLOTHES» titulaire de l'identifiant unique n°1802826F représentée par sa gérante Karima Saadi titulaire de la CIN n°08085898 délivrée à Tunis le 27/6/2022 tout le fonds de commerce exploité au commerce des habillements prêt à porter situé à l'avenue Abou Dhabi el Kharrouba Hammamet. Les oppositions doivent être déposées entre les mains de l'acheteur domicilié au local du fonds de commerce.

Cette annonce a été publiée aux journaux Achourouk et le Quotidien du 5-3-2023.

2023S00281FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP en date du 27/02/2023, enregistré à la recette des finances Cité Erriadh Sousse le 02/3/2023 sous n°23200693 quittance n°M015496. Mme Saloua Bent Mokhtar Ayari, titulaire de la CIN n°02063065 a vendu et cédé à Mr

Ahmed Ben Ramzi Belhadj Ibrahim, titulaire de la CIN n°14020558, la totalité du fonds de commerce du local destiné café de 1ère catégorie dénommé «Café Shams» (Identifient Unique n°1776565S) avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à la Rue Souheil Ben Amrou - Cité Erriadh 4023 Sousse. Les oppositions se font entre les mains de l'avocat le maître Anis Boughatas à son cabinet sis à la Rue Taher Ben Ezzedine - Ariana, dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

Cet avis est publié au journal le Quotidien en date du 9 mars 2023.

2023S00282FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé en date du 3 Mars 2023 et enregistré à la recette des finances Elain Sfax en date du 6 Mars 2023 quittance n°M018300 enregistrement n°23201155.

Madame Nour bent Noureddine Ben Hmaida Ben Monsour C.I.N n°08787065 du 15/8/2003 a vendu à Monsieur Ahmed ben Abdellatif Ben Sadok Dammak C.I.N n°11009578 du 1/4/2010. Tout le fonds de commerce avec tous ses éléments matériels et moraux destiné au commerce général (vente des produits alimentaires, hygiènes et des légumes) dans le local sis à la route ELAIN klm 8,5 devant école Ealoulou Sfax.

Les oppositions doivent se faire entre les mains de l'acquéreur dans le local où s'exerce le fonds de commerce vendu à l'adresse précitée, dans les 20 jours suivant la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne JORT.

Cet avis est paru au quotidien Essabeh en date du 7/3/2023.

2023X00315FCCC2

Avis

En vertu d'un acte notarié rédigé par le notaire Maître Zoghlami Samira et son assesseur enregistré à la recette des finances de Sfax le 3/3/2023 sous quittance n°MO12427 et publié au journal quotidien «Echourouk» le 7/3/2023.

La société JOLIETTE BEAUTY FIRST son matricule fiscal n°1675625L a vendu à Mm Mouna Garbout titulaire de la CIN n°09013056 l'ensemble du fonds de commerce désigne pour l'activité commerciale vente des produits cosmétiques et parfums avec ses éléments corporels et incorporels exploité au local situé à la route Gremda km 4 avenue Mohamed Jmal n°2 Sfax.

Les oppositions doivent être déposées dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication de cette annonce au JORT entre les mains de l'acheteur ayant élu le bureau du Maître Zoglami Samira comme domicile à l'adresse rue Sidi Ali Karray n°5 Elmadina Sfax.

2023X00316FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP enregistré le 26/12/2023 à la recette des finances d'Agareb sous le numéro 22201121 quittance numéro M026744 Wassim LACHHAB demeurant à Soualim Agareb Sfax titulaire de la CIN n° 11014032 a vendu à Lamia LACHHAB demeurant à cité Chaachaa Agareb Sfax titulaire de la CIN n° 05368411, la totalité du fonds de commerce destiné à la vente de parfums, et cadeaux situé dans le local municipal n°33 sis au jardin 14 janvier Agareb.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur au local concerné, dans un délai de 20 jours de la date de son apparition au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au journal Achourouk le 26/02/2023.

2023X00328FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances de la Goulette le 22/02/2023, Q n°23754 d'enregistrement 23201416, Mr Abderazzek Baatour a vendu et cédé à Mme Sabrine Jémi la totalité du fonds de commerce pour l'activité «prêt à porter» enregistré au RNE sous n°1184414V exploité au local à 22 rue Taieb Mhiri l'Aouina Tunis. Les éventuelles oppositions doivent se faire entre les mains de Mme Sabrine Jémi, 03 rue Bni Khalled cité Taieb Mhiri l'Aouina - Tunis dans les délais légaux 20 jours de la date de cet avis, sous peine de forclusion. Le présent avis a été publié au journal «Achourouk» le 26/02/2023.

2023400542FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant acte notaire établi par les notaires Maître Malek Selmi et Maître Samia Moslah signé le 15/02/2023.

Mme Lamia Kouki épouse Mr. Chedly Souidi titulaire de la C.I.N n°03761121 a cédé un titre de donation d'un fonds de commerce avec ses éléments matériels et moraux destiné pour la photographie solaires et la vidéo à son mari Mr. Chedly Souidi titulaire de la C.I.N n°03750891 sis au 3 rue Hmida Hammemi Zahrouni - Tunis.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains du talentueux Mr. Chedly Souidi à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Le Quotidien du 10 Mars 2023.

2023400551FCCC2

Location gérance libre

Résiliation de contrat de Gérance libre de commerce

Suite à l'exécution d'un jugement d'urgence de sortie en raison d'expiration du délai le 19 janvier 2022 inscrit sous numéro 5067 a été résilié le contrat de gérance libre du fonds de commerce (MONTAZEH AMAL) à Chenini Gabès parafé par Med Ali louhichi et Issam Barbana le 9 mars 2022 et expiré le 30 avril 2022 et enregistré à la recette des finances Chenini Nahal le 29 mars 2022 reçu n°M006493.

Les objections sont acceptées auprès du demandeur dans un délai de 20 jours à compter de la publication de cette annonce.

Cette annonce a été publiée dans «la Presse» le 4 mars 2023 sous numéro S230000753.

2023R00539FCCC3

Location d'un local commercial

Suivant contrat enregistré à la recette des finances d'El Mourouj le 14/6/2022 quittance n°M048007 enregistrement n°22302476.

Mr. Abdelhmid Slaymi titulaire de la CIN n°00663865 a loué un magasin pour la vente des fruits secs, sis à l'Avenue 24 avenue Monji Slim El Mourouj 1 à Mme Hanene Selmi titulaire de la CIN n°07130819.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de locataire à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article sera publié dans le journal le quotidien le 9 mars 2022.

2023400538FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Gérance Libre

Suivant contrat enregistré à la recette des finances de rue Ghandi le 22/02/2021 sous le n° de quittance 14167 n° d'enregistrement 213006251.

Mme. Latifa Ben Slemma titulaire de la C.I.N n°00096947 a loué en gérance libre le fonds d'un café sis au R.D.C. 21 Avenue Jan Jaurès - Tunis à Mr Sallami M'halhli titulaire de la C.I.N n°05922051.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de locataire à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article a été déposé au journal le quotidien du 9 Mars 2023.

2023400541FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Dénomination : Association Tunisienne Méditerranéenne de la Culture et de l'Education «ATMCE»

Objet : Culturelle et éducative.

But : Contribuer à la valorisation du patrimoine culturel tunisien, conforter la mentalité du travail bénévole et associatif, et vouer les valeurs éducatives. Travailler à revitaliser le travail culturel, de développement et social à l'échelle nationale et internationale, et coordonner avec les autorités concernées et coopérer avec des associations ayant des objectifs similaires dans le pays et à l'étranger.

Siège : Rue Cordoba 5100 Mahdia

Date de création : 11/01/2022

Présidente : Najoua Ben Zineb

Trésorier : Adel Barka

Secrétaire général : Hassen Boudaya.

2023S00269APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Jeunes pour le développement

Adresse : Route Mahdia km3 impasse FEKI - Sfax.

Objectifs :

- Le travail sur le développement des capacités des personnes appartenant au secteur de l'éducation

- Le travail sur le développement du domaine culturel et de la technologie

- L'Essai d'établir une conscience environnementale collective

- Le soutien de l'effort de l'Etat pour développer le secteur de la santé.

P.V de constat n°21669 du 11 octobre 2022.

Présidente : Nesrine Elamri

Secrétaire général : Malek Chaari

Trésorier : Béchir Jabbar

Deux membres.

2023X00310APSF1

Constitution d'une association

Nom : Association Tunisienne de Céramique

Siège : Ecole Nationale d'Ingénieurs de Sfax

PV d'inspection numéro 35455 daté du 21 octobre 2020

L'association se charge de développer et d'encourager la recherche et les études scientifiques et pédagogiques dans tous les domaines en relation avec la céramique.

Objectifs :

1. Contribuer au développement des activités et des recherches ainsi qu'à l'établissement des relations avec des organismes et institutions scientifiques, économiques et sociales

2. Contribuer à l'assurance et à la gestion de l'organisation des manifestations scientifiques en fonction des besoins du milieu socio-économique

3. Encourager le transfert technologique effectué dans les institutions universitaires au profit du milieu économique

4. Assurer le lien et la coopération entre les laboratoires spécialisés dans le domaine de la céramique.

Comité :

- Présidente : Basma Samet

- Vice-président : Hassib Tounsi

- Secrétaire Générale : Awatef Guidara

- Trésorière : Rym Dhouib

- Trésorière Adjointe : Salma Fakhfakh.

2023X00311APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Amicale des personnels et salariés du groupement interprofessionnel des légumes

Siège : 37 avenue Taieb M'hiri le Belvédère 1002 Tunis BP 178

Objectifs :

Consolidation du lien de fraternité entre les membres de l'Amicale

Réalisation des activités récréatives et culturelles au profit des adhérents de l'amicale.

Les membres :

1- Yassine Ali : Président

2- Moez Zribi : Vice-président

3- Moez Sellami : Trésorier

4- Sawssen Jami : Trésorière Adjointe

5- Sinda Lamouchi : Secrétaire Générale

6- Mohamed Yassine Echikh : chargé du domaine touristique et loisirs

7- Mohamed Belayadi : Membre

8- Moufida Samaali : Chargée du domaine social

9- Mohamed Sassi : Chargé des équipements

10- Anis Dridi : chargé du domaine Médiatique

11- Rim Ayachi : Chargée des affaires administratives

12- Monia Zemzmi : Chargée du domaine culturel.

2023400533APSF1

Constitution d'une association

Le nom de l'association : Manivelles Elan (Sawaed Al Himma)

Siège social : 24, quartier Al-Omran Master, Bizerte

Objet : Social.

Objectifs :

- Contribuer à apporter une aide matérielle et morale au profit des familles démunies et des personnes ayant des besoins particuliers.

- Mise en relation avec les associations et organisations ayant des objectifs similaires.

- Chercher à diffuser l'esprit de solidarité sociale au sein de la société.

Présidente : Mariem Majdoubi

Secrétaire générale : Sirine Dridi

Trésorière : Oumaima Jebberi.

2023400543APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Rotary Sidi Bou Saïd le Baron

Siège social : 16, Rue Emir Abdelkarim - Mutuelle Ville - 1002 Tunis.

Objectifs :

- Contribuer à la promotion et à la diffusion d'une culture de coopération et de philanthropie pour les groupes sociaux vulnérables;

- Œuvrer à renforcer les activités de sensibilisation et de sensibilisation des enfants et des jeunes dans le domaine de l'environnement et de la santé;

- La participation à la diffusion de la sensibilisation et de la culture d'aide aux autres et aux groupes vulnérables et marginalisés;

- La participation à des campagnes de sensibilisation pour la préservation de la santé et participation avec les associations et organes compétents sous la supervision de l'autorité compétente.

Le Comité Directeur :

Présidente : Mme Amina Mzeghani épouse Skander Ellouze

Vice-Présidente : Mme Assia Ltaief épouse Slah Eddine Hamdi

Trésorière : Mme Chahnez Hayder épouse Sahel Zargouni

Secrétaire Générale : Rania Hfaiedh épouse Skander Ghali.

2023400550APSF1

Homologation de résolutions

Rénovation du syndicat résidence

Narjess 2

Suivant procès-verbal du 29/01/2023 enregistré à la recette des finances La Goulette le 7/02/2023 enregistrement n°23701295 quittance n°21884. Il a été décidé de renouveler le membre de syndicat de la résidence Narjess 2 sis les jardins de l'Aouina :

Le président : Mr Sami Louz

Le trésorier : Mr Samir Ben Amor

Secrétaire générale : Mme Houyem Khazri.

2023R00536APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Maître Anis Felah

Avocat près la cour de cassation

Avenue Hédi Chaker Immeuble Dimassi - 4ème étage Bureau n°4 Nabeul

Tél : (31) 31.404. 5021

Fax : (32)404.502

fa.att.anwalt@gmail.com

A la demande de : Monsieur Sami Ben Mohamed kamcha, non immatriculé au registre de commerce, titulaire de la carte d'identité nationale N°06355506, secrétaire administratif, demeurant à rue Ali Belhouane Ben Khiar ayant élu son domicile chez maître Anis Felah, avocat près la cour de cassation demeurant à l'Avenue Hédi Chaker Immeuble dimassi 4ème étage Bureau n°4 Nabeul.

Contre :

Monsieur Nizar Boutiti, non immatriculé au registre de commerce, titulaire de la carte d'identité nationale n°06423598, ouvrier en menuiserie aluminium, demeurant à la Rue de l'environnement Ben Khiar.

A la diligence de :

Maître Anis Felah Avocat près la cour de cassation demeurant à l'Avenue Hédi Chaker Immeuble dimassi 4ème étage Bureau n°4 Nabeul.

Immeuble à vendre :

L'immeuble saisi est constitué de (849,488 m²/11650 m²) soient 849/488 parts indivises revenant au débiteur dans le terrain agricole dénommé «EZZAHRA 1312» objet du titre foncier 39823 Tunis S2 constitué par la parcelle C2211 du plan cadastrale situé à Beni Khiar gouvernorat de Nabeul actuellement inexploité dans l'agriculture comprenant quatre vieux dépôts loués par des tiers.

Mise à prix :

la mise à prix a été fixée par le soin de Monsieur Mohamed Sabri expert judiciaire et en vertu d'une ordonnance sur requête N° 90783 du 7/02/2023, à : 27.898.447 D.

Date et lieu de la vente : Mercredi le 19/4/2023 à partir de 8h et demi du matin devant la chambre des saisies immobilières du tribunal de 1ère instance de Nabeul.

La visite de l'immeuble est possible tous les jours de la semaine.

Observation :

1/ Pour participer à la vente, les étrangers doivent obtenir l'autorisation préalable de Monsieur le gouverneur de Nabeul.

2/ Tout participant doit consigner le tiers (1/3) de la mise à prix, et se faire représenter par un avocat.

3/ Pour prendre connaissance du cahier des charges, et visiter les lieux, s'adresser au greffe du tribunal de 1ère instance de Nabeul ou au cabinet de l'avocat poursuivant, pendant les jours et heures ouvrables.

2023R00531VEPA1

Vente aux enchères publiques de part indivise d'un immeuble immatriculé

Office Maître Chouikhi Fathia - Avocat à Médenine

Immeuble Korchid Centre - 4ème étage - Médenine

Tél. : 75.648.400

Le créancier saisissant : Wifak International Bank (ex Société el Wifack leasing), représenté par le président directeur général monsieur Mohamed Mallous, société anonyme inscrite au registre de commerce sous le numéro B134782002 au tribunal de 1ère instance de Médenine dont le siège social sis à l'avenue Habib Bourguiba Médenine 4100, ayant élu adresse près son avocat Maître Fathia Chouikhi avocat à Médenine sis à l'Immeuble Korchid Centre - 4ème étage - Médenine, en sa qualité de créancier.

Le débiteur saisi : 1/ Société Ceram Bâtiment SOCEBAT, en la personne de son représentant légal, inscrite au registre de commerce sous le numéro B2183122014 au tribunal de 1ère instance de Tataouine, matricule fiscal 1346651 G, dont le siège sis à l'avenue Hay El Ber 3200 Tataouine en sa qualité de créancier d'origine 2/ Aymen ben Mohamed Habib ben Mohamed Abderrahman, ouvrier, demeurant à l'avenue Amor Douday - Tataouine, en sa qualité de garant foncier.

Avocat saisissant : Maître Fathia Chouikhi - Avocat près la cour de cassation sis à Immeuble Korchid Centre - 4ème étage - Médenine / Tél. 75.648.400

Immeuble objet de vente : le saisi est un terrain part indivise se composant de l'ensemble de 800 parts indivises de l'ensemble du terrain objet de titre foncier n°11873 Tataouine nommé HEDI situé au village Horrya région EL Gordab délégation Gomracen Tataouine dont la superficie totale est estimée de 53422 m m, sa partition générale 53422 parties, nombre des pièces 01, Numéro de pièce 91 qui représente un terrain constructible représentant la parcelle n°04 et la parcelle n°05 du lotissement Ameyri situé au village Horrya région Gordab délégation Gomracen Tataouine à 100 m sur la route régionale n°121 qui relie Gomracen et Tataouine vers le nord dont le cité est connue par Takssim Amayri.

Délimité : à l'ouest : terrain non bâti représentant la parcelle n°02 la parcelle n°03 appartenant à Mr. Yahya et Mostaysser au long de 40 m avec un ligne séparateur virtuel ; le sud : la rue municipale sablonneuse de 10m de largeur et la longueur de limite du qibla 20m séparé d'un fossé ; à l'est : un terrain non bâti qui représente la parcelle n°06 et la parcelle n°07 au long de 40 m séparé d'un fossé ; au nord : la route sablonneuse avec une largeur de 10 m et au long de 20 m séparé du fossé.

Prix d'ouverture : Cinquante-deux mille dinars, et ce selon l'estimation de l'expert Mr. Boubaker Kbir daté du 14/3/2022, et ce en vertu de l'ordonnance sur requête n°301 25 rendue par le Tribunal de Première Instance de Tataouine le 01/3/2022 avec les frais désignés par le Tribunal.

Date et lieu de vente : le lundi 10/4/2023 à partir de 9h et suivante devant la chambre des Ventes Immobilières au Tribunal de première Instance de Tataouine.

Visite de l'immobilier : Tous les jours de la semaine pendant les horaires du travail. Pour consulter le cahier des charges, vous pouvez le demander soit auprès du Greffe du Tribunal ou au bureau de l'avocat chargé d'effectuer les poursuites.

Pour participer à l'enchère, l'enchérisseur devant assurer le 1/3 du prix d'ouverture ou présenter un chèque avec provision.

Les Ressortissants Etrangers ne peuvent participer à l'enchère qu'après l'obtention d'une autorisation délivrée par Mr le gouverneur.

2023R00537VEPA1

Vente aux enchères publiques suite à une saisie immobilière

Après une baisse de 40% du prix initial d'ouverture

Cabinet maître Doghman Doria

Avocate à la cour de cassation

Rue Tunis Beb Rmal Bizerte

Tél : 97546874

Matricule fiscal : PA1027351 W

Créancière saisissante : Deana Colleen Elaine Redford résidante en grande Bretagne en sa qualité créancière saisissante qui a élu son domicile à l'étude de son avocate à la cour de cassation Maître Doghman Doria, sise à la rue Tunis Beb Rmal Bizerte.

Débiteur saisi : Ahmed ben Ettaher Ben Salem Sakka résident à el Kharouba el Mrezga el Hammamet, en sa qualité de débiteur saisi.

Avocat poursuivant : Maître Doghman Doria avocate à la cour de cassation, sise à la rue Tunis Beb Rmal Bizerte.

L'immeuble objet de la saisie : la description de l'immeuble est comme suit :

Premièrement : Quant à l'emplacement : L'immeuble est situé dans la zone appelée "Sidi Hammad" qui se trouve dans la banlieue ouest de la ville de Hammamet du gouvernorat de Nabeul, dont l'accès se fait par une voie non pavée de 5 mètres de large, liée par le nord à la route régionale n°28 dans sa partie reliant "Manaret El Hammamet" et le village (Balda) "Sidi Ejdidi".

Deuxièmement : Quant au titre foncier et la propriété : l'immeuble revenant à la propriété de Ahmed Sakka est représenté par les parts indivises s'élevant à 1012.014m² du titre foncier n°590724 Nabeul dénommé "Tefha" (تفاحة 17) résultant du changement du titre foncier mère n°509818 Tunis S2 (س2) composé de la parcelle cadastrale n°241 dont la superficie totale est de 19780m² située dans l'arrondissement H de Machykhet Bir Bourguiba; qu'il a acquis par achat de monsieur Ali Ben Youssef Khdhira en deux étapes.

Troisièmement : Quant aux composantes : l'immeuble est constitué d'un morceau de terrain d'une forme irrégulière et d'une terre plate, entourée dans la plupart de ses parties d'une clôture murale et dans d'autres parties par la construction des voisins; sur lequel est bâti une villa à un seul étage dont la caractéristique architecturale est moderne (elle est composée d'un hall d'une salle de réception, d'un salon, d'une salle à manger, de trois chambres à coucher, de deux salles de bain et d'une cuisine) avec une véranda et un escalier de coté menant à la terrasse supérieure; entourée d'un jardin gazonné dans la plupart de sa superficie, contenant quelques arbustes éparpillés, des plantes décoratives, une fontaine d'eau, des voies carrelées, un abri de voiture et un dépôt.

Quatrièmement : Quant à l'état général des constituantes de l'immeuble : l'état général est bon puisque la villa a été construite depuis environ dix années, elle est reliée aux réseaux électriques et à l'eau potable, comportant un système de chauffage central et tout le matériel électrique et sanitaire; les équipements de la cuisine sont de catégorie supérieure, les portes sont en bois et les fenêtres sont en aluminium et protégées avec du fer martelé, les plafonds sont décorés par des tableaux et des plaques de plâtre; quant à la véranda, les voies extérieures et les surfaces nécessitent plus d'entretien car elles contiennent quelques fissures.

Le prix d'ouverture : Le prix d'ouverture de l'immeuble saisi est fixé à deux cent cinquante trois millet cent quarante dinars (253.140 dt) après une baisse de quarante pour cent du prix initial d'ouverture qui est fixé à quatre cent vingt et un mille neuf cent dinars (421.900 dt) conformément à l'évaluation établie par l'expert Karim Chakroun nommé en vertu de l'ordonnance sur requête n°64151 du président du tribunal de première instance de Grombalia décidé le 1 Avril 2022, contenue dans son rapport d'expertise signé et révisé par le président du tribunal de première instance de Grombalia en date du 27 juin 2022, sans compter les dépenses qui seront tarifiées le jour de l'audience. Les enchères ne seront prononcées que par un avocat et de la part de celui qui a consigné au moins le tiers du prix d'ouverture fixé à la caisse des dépôts et consignations ou qui a présenté un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable. Et concernant les étrangers celui qui a obtenu l'autorisation du gouverneur.

La date de la vente aux enchères, l'heure et le tribunal chargé de déroulement de cette vente : La vente aux enchères sera le lundi correspondant au dix du mois d'Avril de l'an deux mille vingt trois (10/4/2023) et à partir de neuf heures du matin et les heures qui suivent à la salle d'audience des saisies immobilières devant la chambre des criées sise au tribunal de première instance de Grombalia dont le siège est situé à l'avenue de la paix (esselm) Grombalia.

Les conditions d'examen et de visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble et son examen peuvent se faire toutes les journées de la semaine et pendant les horaires de travail.

La consultation du cahier des charges : elle se fait soit au près du greffe du tribunal de première instance de Grombalia soit en l'étude de Maître Doghman Doria avocate sise à la rue Tunis Beb Rmal Bizerte.

2023R00540VEPA1

Vente aux enchères publiques des parts des immeubles immatriculés

Le poursuivant :

Jomaii Belgasmi, résident à Mourredine, Msaken, Sousse, son avocat Maître Med Haithem Ben Maklouf, avocat à la cour de cassation, sis à la rue des Fleurs, Msaken, Sousse MF : 1059253V.

L'avocat poursuivant : Maître Med Haithem Ben Maklouf, avocat à la cour de cassation, sis à la rue des Fleurs, Msaken, Sousse - Téléphone : 73264360, Fax : 73260557.

La partie saisie :

1- Samir Hmida, travailleur, CIN n°05505079

2- Mohamed Chokri Hmida, travailleur, n° CIN inconnue.

3- Lamia Hmida, travailleur, n° CIN inconnue.

4- Chadlia El Achech, travailleur, n° CIN inconnue.

5- Kawther Hmida, travailleur, n° CIN inconnue

6- Mondher Hmida, travailleur, n° CIN inconnue

7- Makram Hmida, travailleur, n° CIN 05552656

Tous demeurent au n°3 rue Ahmed Chawki, Msaken, Sousse.

L'immeuble objet de la vente : Il s'agit des parts indivises en propriété de Mr Samir Hmida, Mr Mohamed Chokri

Hmida, Mme Lamia Hmida, Mme Chadlia El Achech, Mme Kawther Hmida, Mr Mondher Hmida et Mr Makram Hmida, 16428.176 parts de la totalité des parts de l'immeuble dénommé «Jamila» objet du titre foncier n°50658 Monastir (titre mère 35190 Monastir), superficie 181672 nu, composé de la parcelle n°1 terrain à vocation agricole -des oliviers- sis à Hmeda E Dhiabe, 8 km au sud de Borgine et au bord de la route entre Kairouan et Souassi et sur la route de Awled Moussa, Monastir.

Les charges réelles et les prénotations grevant l'immeuble saisi : Pas de Charges et prénotations grevant la totalité de l'immeuble saisi.

La mise à prix après réduction de 40% : La mise à prix a été fixée à deux cents quatre vingt un milles six cents vingt cinq dinars 903 millimes (281.625,903 dinars).

La date et le lieu de la vente : Le mercredi 19 avril 2023 à partir de 9 h et suivant près la chambre des ventes immobilières du Tribunal de 1ère Instance de Monastir.

La visite : Tous les jours de 9 h à 18 h.

Conditions de participation : Toute personne désirant participer aux enchères, doit désigner un avocat et présenter un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable d'un montant aux moins égal au tiers (1/3) de la mise à prix.

Les étrangers doivent avoir être munis des autorisations administratives exigées par la loi.

Consultation du cahier des charges : Une copie du cahier des charges est mise à la disposition de toutes personnes intéressées et ce auprès du Greffe du Tribunal de Première Instance de Monastir et à l'Etude de Med Haithem Ben Maklouf, l'avocat poursuivant.

2023S00250VEPA1

Vente aux enchères publiques

Sur saisie immobilière

Partie poursuivante : la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE Société Anonyme immatriculée au Registre du Commerce sous le numéro B182331996 en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis à rue Hédi Nouira Tunis.

Partie saisie : Imed Ben Taher Mabrouki, débiteur, gérant de société, demeurant à rue 02 Mars 1934 Corniche, Sousse.

Avocat poursuivant : Maître Hatem Doura, avocat à la cour de cassation, domicilié à la route de Tunis Khézema Ouest, immeuble Badr, Bloc B, 4ème étage, matricule fiscal n°798398-S.

Désignation des immeubles saisis : la totalité de l'appartement situé en premier étage objet du titre foncier individuel n°101433 Sousse dénommé «les orangers 6» sise à Sousse délégation de Sousse d'une superficie de 103 m².

Mise à prix globale : la mise à prix est fixée à la somme de deux cent mille dinars (200.000.000 DT) prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Observations : Ne peuvent enchérir que les personnes qui ont constitué un Avocat consigné le tiers de la mise à prix ou présenté un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable représentant ce montant.

Date et lieu de l'adjudication : l'adjudication aura lieu jeudi le 13/4/2023 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sousse 1.

Conditions de visite des lieux : Les jours Ouvrables de 8 h à 17 h.

Pour de plus amples renseignements s'adresser à l'Etude de Maître Hatem Doura Avocat poursuivant ou au greffe du Tribunal de Première Instance de Sousse 1 pour prendre connaissance du cahier des charges.

2023S00285VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude de Maître Slim Bouassida

Avocat à la cour de cassation

Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu - 5ème étage Bureau n°55 Sfax

Il sera procédé à la vente de l'immeuble indiqué ci-dessous au dernier enchérisseur à la chambre des ventes immobilières au Tribunal de Première Instance de Grombalia et ce le Lundi dix sept Avril deux mille vingt trois (17/4/2023) à neuf heures du matin et heures suivantes.

Le créancier saisissant : La Banque Tuniso-Saoudienne (ex-STUSID) au nom de son représentant légal qui a élu son domicile chez la Société Global de Recouvrement ayant son siège social 133 Rue Moularès Mégrine Zone Industrielle Saint Gobain Ben Arous ayant son domicile légal élu pour cette affaire au bureau de son Avocat Maître Slim Bouassida sis à l'Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu 5ème étage Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Slim Bouassida Avocat à la cour de cassation ayant son étude Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu cinquième étage Bureau n°55 Sfax son matricule fiscal 441860RAP000.

Le débiteur saisi : Mohamed SlimEl Aryani sa carte d'identité nationale n°05094234 (en sa qualité de caution personnelle solidaire avec la société TTS, domicilié à l'Avenue de la République Grombalia.

Immeuble à vendre : L'ensemble de l'immeuble immatriculé objet du titre foncier n°526347 Nabeul dénommé "Maher" appartenant au saisi en sa qualité de caution personnelle et solidaire du règlement et qui est sis au Sud Est de Grombalia à l'endroit dénommé Henchir Turki d'un côté et de l'autre Route de Tunis n°7 au bord d'une Senia et la Route reliant entre Nabeul et Tunis dont une partie se trouve au bord du chemin de fer reliant Tunis à Sfax.

Il s'agit d'une construction comportant un rez-de-chaussée et un premier étage édifiée sur la parcelle n°6 du

plan d'immatriculation obligatoire dont la superficie totale s'élève à 6 ares 31 c.a, l'immeuble est situé dans un lotissement urbain faisant partie du plan d'aménagement de la ville de Grombalia au sein d'une zone urbaine réservée principalement à l'habitation aux autres petites activités commerciales et services bureautiques.

L'immeuble est limité au Sud par un bâtiment comportant un rez-de-chaussée et un premier étage appartenant à un voisin à l'Est par la Rue de Grenade d'où son accès, au Nord par un immeuble comportant un rez-de-chaussée et deux étages propriétaire du voisin, à l'Ouest par un immeuble suivi par la Route de GP 1.

La construction se compose d'un rez-de-chaussée ayant un superficie de 470 m² comportant un espace de réception et un grand atelier de menuiserie comportant un ascenseur réservé aux équipements, une unité sanitaire équipée, et un grand espace, on trouve dans la surface de retrait de derrière deux locaux professionnels ayant une superficie de 16 m².

L'étage supérieur couvre une superficie de 470 m² et se compose de bureaux administratifs, un grand atelier de menuiserie dont l'accès est desservi par des escaliers revêtus par du marbre.

Tous les équipements nécessaires sont existants.

Mise à prix : La mise à prix de l'immeuble revenant au saisi et décrit ci-dessus par l'expert judiciaire Monsieur Abdelhamid Jaziri suivant ordonnance sur requête a été fixée à neuf cent quatre vingt dix mille dinars (990.000,000 d) en sus des frais des enchères qui seront déterminés par le Tribunal.

Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble est possible tous les jours au cours des horaires administratifs.

Remarque : Pour consulter le cahier des charges il y a lieu de contacter le greffe du tribunal de première instance de Grombalia où l'Etude de Maître Slim Bouassida, Avocat à la cour de cassation Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu 5ème étage bureau n° 55 Sfax.

Nul ne peut participer aux enchères que par l'intermédiaire d'un avocat et après avoir consigner le tiers de la mise à prix.

2023X00321VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude de Maître Sfim Bouassida

Avocat à la cour de cassation

Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu 5ème étage Bureau n°55 Sfax

Il sera procédé à la vente de l'immeuble sous-indiqué au dernier enchérisseur à la chambre des ventes Immobilières au Tribunal de Première Instance de Médenine et ce le lundi dix avril deux mille vingt trois (10/4/2023) à neuf heures du matin et heures suivantes.

Le créancier saisissant : Arabe Tunisien Banque (l'ATB) au nom de son représentant légal inscrite au registre de commerce du Tribunal de Première Instance de Tunis sous le n°B167001997 qui a élu son domicile chez la Société Global de Recouvrement ayant son siège social 133 Rue Moularès Megrine Zone Industrielle Saint Gobain Ben Arous ayant son domicile légal élu pour cette affaire au bureau de son Avocat Maître Slim Bouassida Avocat à la cour de cassation sis à l'Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu 5ème étage Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Slim Bouassida Avocat à la cour de cassation ayant son étude à l'Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu cinquième étage Bureau n°55 Sfax son matricule fiscal 441860RAP000.

Le débiteur saisi : Monsieur Ali Abdelmoomen, titulaire de la carte d'identité nationale n°05737534 demeurant à Gallela Djerba 4155.

Immeuble à vendre : L'ensemble de l'immeuble immatriculé revenant au saisi objet du titre foncier n° 16459 Médenine, dénommé "Ichrak" sis au secteur de Haci-Médenine. Délégation de Médenine Sud proche de Bir Haj Kraiem à droite de la Route Goudronnée et se trouvant à une distance de 2 km de l'intersection de Omra.

Il s'agit d'un terrain agricole irrigué ayant une superficie de 14838 m² comprenant des pieds d'oliviers dont l'âge ne dépasse pas 8 ans en bon état et quelques pieds âgés dont le nombre s'élève à 112 pieds. Leur plantation est serrée, il contient un bassin de conservation des eaux et un réseau de canalisation plastique d'irrigation.

La parcelle est limitée au Nord par la parcelle n°32 /28, à l'Est par les parcelles 32/220/221/222/223/224/225 au Sud par les parcelles 22/30 et à l'Ouest par la parcelle n°29.

Mise à prix : La mise à prix de l'immeuble revenant au saisi indiqué ci-dessus et décrit par l'Expert Judiciaire Agricole Monsieur Mohamed Amine Bettaieb suivant ordonnance sur requête a été fixée à soixante treize mille deux cent soixante deux dinars 600 millimes (73.262,600d) en sus des frais des enchères qui seront déterminés par le Tribunal.

Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble est possible tous les jours au cours des horaires administratifs.

Remarque : Pour consulter le cahier des charges il y a lieu de contacter le greffe du Tribunal de Première Instance de Médenine où l'Etude de Maître Slim Bouassida, Avocat à la cour de cassation Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu 5ème étage bureau n°55 Sfax.

Nul ne peut participer aux enchères que par l'intermédiaire d'un avocat et après avoir consigner le tiers de la mise à prix.

2023X00322VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe De Tunisie, I.U RNE 0000110 F, S.A. R.C : B187881996, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba.

La partie saisie : Mohamed Sami Ben Hmida CIN 05340045 demeurant à la route de Menzel Chaker km5.5 impasse Khalil Sfax et à la route de l'aéroport km 3.5 oued Chaabouni 3071 Sfax chez société marbrerie elwafa.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

L'immeuble sis à la route Menzel Chaker km5.5 impasse Khalil Sfax consistant en un terrain d'une contenance de 1200 m² sur lequel est édifiée une villa d'une superficie couverte de 120 m² et un garage de 40 m².

La villa est composée d'un salon, une salle de séjour, un hall, une cuisine, 3 chambres, une salle de bain et une véranda.

L'immeuble est délimité du coté sud par héritiers Mohsen Iben Hmida, du coté est par le père de la partie saisie, du coté nord par une rue et du coté ouest par héritiers Ben Hmida.

Mise à prix : (450.000.000) frais en sus.

La date et lieu de la vente : le 5/4/2023 à partir de 9h du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax2.

Visite de l'immeuble : Se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax2 où est déposé le cahier des charges.

Nu ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2023X00330VEPA1

Vente aux enchères publiques après saisie immobilière

Etude Me Mohamed Tahar Turki

Avocat à la cour de cassation

31 Avenue Farhat Hached Sfax

Il sera procédé à la vente aux enchères publiques le mercredi Cinq Avril 5/4/2023 à 9 heures du matin et suivant à la chambre des criées au tribunal de 1ère instance de Sfax 2 et conformément au cahier des charges objet de l'affaire n°1576 ventes aux enchères publiques.

Partie poursuivante : Banque Tunisienne De Solidarité, société anonyme en la personne de son représentant légal, demeurant dans son siège social 56 avenue Mohamed V et dans son domicile élu chez Maître Mohamed Tahar Turki ; Avocat à la cour de cassation 31 Avenue Farhat Hached Sfax. Son, registre de commerce au tribunal de 1ère instance de Tunis est B1162831997 (Créancier)

Partie saisie : Mokhtar Ben Ahmed Derouiche, entrepreneur, demeurant à la route de Gremda km 11 Awebid Sfax titulaire de la CIN numéro 00081486 du 14/4/2009. (Débiteur)

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Tahar Turki ; Avocat à la cour de cassation. 31 Avenue Farhat Hached Sfax. Matricule fiscal : 630104/N/A/P/000

Immeuble saisi : Le 1/5 dans l'indivision des parts revenant à la partie saisie équivalente à 695 parts dans l'indivision de tout le titre 54816 Sfax dénommé «Al Amal» totalisant 1305 parts et représente un lot de terrain sise dans une zone d'habitation à la route Gremda km 11 et plus précisément située dans une avenue dérivante du côté nord-est de la dite route à environ 200 m limité par une avenue du côté sud est et du côté nord est par Fraj Aouijéni et du côté sud-ouest par Thabet Khlifi et du côté nord-ouest par Jilani Laabidi, la superficie de ce terrain est de 882 m² clôturé de tous les côtés l'accès se fait par 2 portes en fer forgée et une porte coulissante du côté sud est où sa façade sur la rue. A son centre est érigée une bâtisse et au coin du sud-est au nord-est se trouve une bâtisse secondaire et du nord-ouest au sud-ouest est construit un dépôt.

Les détails de la construction : constituée par 2 étages rez-de-chaussée et étage. Superficie couverte est de 324 m² renferme une habitation et 2 espaces couverts mitoyens à cette habitation des 2 cotés : * nord est ayant une aire de 89m² son plancher en ciment et le toit en béton * sud-ouest de superficie de 50m² son plancher en ciment et le toit en béton, la superficie couverte de l'habitation est de 185 m² son accès sud est en carrelage les murs peintes le toit en béton armé avec une hauteur de 2.85 m renfermant une véranda du sud-est au nord-est et une autre du nord-ouest au nord-est et une salle de réception ouvrant au nord est sur une surface couverte et une fenêtre au sud-ouest et un couloir menant vers 2 chambres l'une au nord-ouest et l'autre au sud-ouest avec une fenêtre et une cuisine en faïence avec des placards Muraux et en bas ayant une porte ouest ouvrant sur la véranda et une salle de bain revêtue par du parterre au sol et de la faïence aux murs à une hauteur de 2.20 m bien équipée. Au niveau du coin sud-est sud-ouest se trouve une cage d'escalier menant vers l'étage ayant une superficie de 328 m² en cour de construction subdivisé renfermant un appartement de surface 163 m² et son accès se fait par la cage d'escalier du côté ouest de la bâtisse sur une hauteur de 3.10 m et un appartement du coté et ayant

une superficie de 165 m² ou son accès se fait par la cage d'escalier du sud est nord-est de la bâtisse sur une hauteur de 3.10m.

Concernant les constructions secondaires constituées par une habitation de 2 étages : un rez-de-chaussée de superficie couverte de 102 m2 son accès au nord-ouest les murs peints et le toit en béton armé renfermant un hall de réception vaste et une cuisine en faïence avec des placards Muraux et en bas et une salle de bain bien équipée et des escaliers menant vers l'étage de superficie de 70 m² constituée par 2 chambres et un hall d'entrée il est tout en carrelage avec un toit en béton armé sur une hauteur de 2.301 avec un placard. En résumé toute la bâtisse est équipée de l'électricité et en bon état et l'étage est en voix de construction.

NB : Il appert selon le rapport de l'expert Med Walha que le saisi est en possession d'une part indivise à savoir tout l'appartement ouest de superficie de 170 m² comme décrit ci-dessus.

Tous ceci conformément au commandement signifié par la partie poursuivante ci dessus désignée à la partie saisie ci-dessus désignée par l'huissier notaire Me Mourad Trabelsi le 4/01/2023 sous le n°1241 et déposé à l'administration de la conservation foncière Sfax le 24/01/2023 sur le titre 54816 Sfax «Alamal». Et de l'expertise de Mr Mohamed Walha du 16/10/2022 chargé suivant ordonnance de Mr le président du tribunal de 1ère instance de Sfax2 le 12/8/2022 sous le numéro 13266, et qui a estimé le prix de la totalité du terrain à six cent quarante mille dinars 640.000 ,000 DT et la valeur des parts revenant à la partie saisie à trois cent quarante mille dinars 340.000 ,000 DT.

De ce fait la valeur des parts indivises dans le titre 54816 Sfax objet de cette vente équivaut à 340.000,000/5 soit soixante-huit mille dinars (68.000,000 DT)

Mise à prix : Soixante Huit Mille Dinars (68.000,000 DT) pour la totalité des parts indivis saisies outre droits et frais.

Observations :

- La visite de l'immeuble se fait aux jours et heures de travail, la vente se fait conformément aux dispositions ci-dessus citées et la consultation du cahier des charges se fait soit au greffe du tribunal de 1ère instance de Sfax 2 soit à l'étude de l'avocat poursuivant.

- Pour participer aux enchères publiques il faut consigner le tiers de la mise à prix à savoir 22.666,000 DT.

- L'autorisation du gouverneur est exigée pour les étrangers.

Charges inscrites sur le titre :

- Commandement signifié par la partie poursuivante ci-dessus désignée à la partie saisie ci-dessus désignée par l'huissier notaire Me Mourad Trabelsi le 4/01/2023 sous le n°1241 et déposé à l'administration de la conservation foncière Sfax le 24/01/2023 sur le titre 54816 Sfax «Al Amal».

2023X00340VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un immeuble à Hammamet Sud

A la demande de Monsieur Mokhless Ben Youssef, en sa qualité de syndic de la faillite de la société "l'oasis" et représentant des créanciers, ayant son bureau au 55 avenue Khaireddine bacha 2ème étage Montplaisir Tunis; élisant domicile Maître Nabil Daboussi avocat à la cour 5 rue Riadh Mutuelle ville Tunis.

Contre la partie saisie : la Société de promotion touristique "L'OASIS" société anonyme RC : B0717722005 représentée par son syndic de faillite Monsieur Mokhless Ben Youssef dont le cabinet est au 55 avenue Khaireddine bacha 2ème étage Montplaisir Tunis.

A la diligence de Maître Nabil Daboussi, Avocat à la cour, 5 rue Riadh Mutuelle ville Tunis.

Immeuble à vendre : il s'agit de parts indivises dépendant de 4 titres fonciers sis à Bir bouragba délégation d'Hammamet gouvernorat de Nabeul; les dites parts représentent une entité touristique d'une superficie totale de 6934 m², qui représente la base immobilière de la boite de nuit connue sous le nom de "l'oasis" et le restaurant mitoyen "Layalina" sis à la zone touristique Hammamet Sud; la dite superficie est délimitée par un siégé de tous les côtés avec une entrée principale sur la rue 'Beirout' dépendant de l'avenue Moncefbey, où est situé le parking desservant 2 constructions celui du coté ouest représente le restaurant "layalina" et du coté est la boite de nuit "l'oasis" ainsi qu'un parking, un jardin et des zones vertes aménagées.

A noter que le restaurant "layalina" est équipé d'une cuisine aménagée, une grande salle, des sanitaires, et un local technique pour l'électricité, une porte qui donne accès à la boite de nuit "l'oasis" composée de 4 étages, le sous-sol d'une superficie de 743 m², comportant des locaux technique un grand cellier, des vestiaires pour le personnel et des toilettes, le rez-de-chaussée d'une superficie de 1630 m² composé d'un hall principal, une salle d'exposition et 2 bars et des locaux techniques, des sanitaires et des escaliers, le premier étage d'une superficie de 1114 m² composé de plusieurs espace de loisirs et des sanitaires, le deuxième étage d'une superficie de 752 m² composé d'un bar; de locaux administratifs et des toilettes.

Les espaces extérieurs sont aménagés, composé d'un parking et d'un barbecue pour les besoins du restaurant et d'espaces verts.

1/ Description des parts indivises de l'immeuble objet du TF n°586628 Nabeul : il s'agit de parts indivises à hauteur de 3060 parts dans l'indivision du TF 586628 Nabeul fractionné en 5340 parts,

Les parts saisies font partie de la parcelle n°654 sur lesquelles est construite la boite de nuit "L'OASIS"

sur 4 niveaux (sous-sol, rez-de-chaussée, 1er et 2ème étage) ainsi qu'une partie du parking et une partie du jardin et une partie du restaurant "LAYALINA" mitoyen à la boite de nuit du côté ouest.

2/ Description des parts indivises de l'immeuble objet du TF n°586172 Nabeul.

Il s'agit de parts indivises à hauteur de 628 parts dans l'indivision du TF 586172 Nabeul fractionné en 8315 parts, Les parts saisies font partie de la parcelle n°562 sur lesquelles est construit une partie du restaurant "LAYALINA".

3/ Description des parts indivises de l'immeuble objet du TF n°586638 Nabeul.

Il s'agit de parts indivises à hauteur de 1594 parts dans l'indivision du TF 586638 Nabeul fractionné en 2274 parts.

Les parts saisies font partie de la parcelle n°653 sur lesquelles est construit une partie de la boite de nuit "L'OASIS" ; le jardin des palmiers, un comptoir bar et le barbecue.

4/ Description des parts indivises de l'immeuble objet du TF n°600267 Nabeul

Il s'agit de parts indivises à hauteur de 1652 parts dans l'indivision du TF 600267 Nabeul fractionné en 21970 parts. Les parts saisies font partie de la parcelle n°665 sur lesquelles est construit le parking, le jardin et l'entrée du complexe.

La mise à prix :

La mise à prix de parts indivises des 4 immeubles qui constituent la base immobilière du complexe touristique en tant qu'une entité touristique composé de la boite de nuit "L'OASIS" et le restaurant "LAYALINA" est de 5.775.063, 659 dinars ventilés comme suit :

3.804.107,798 Dinars pour les parts indivises dépendant des TF 586628 Nabeul et 586172 Nabeul. 331.341,299 Dinars pour les parts indivises dépendant du TF 586638 Nabeul.

1.639.614,562 Dinars pour les parts indivises dépendant du TF 600267 Nabeul.

Frais en sus et qui seront fixé le jour de l'audience

Date et lieu de la vente : Le lundi 10 Avril 2023 (10/4/2023) devant la chambre des criées auprès du tribunal de Première Instance de Grombalia à partir de 9 heures.

La visite de l'immeuble objet de la vente peut être faite tous les jours à partir de 9 heures.

Pour participer aux enchères, il faut consigner le tiers de la mise à prix par voie d'Avocat et obtenir l'autorisation de Monsieur le Gouverneur pour les non-Tunisiens.

2023400544VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques

Maître Adel Hannachi

Avocat à la cour de cassation

6 Rue d'Autriche - Tunis

Tél : 71 894 201

Fax : 71 894 202

Partie saisissante : la Banque Internationale Arabe de Tunisie «BIAT» en la personne de son représentant légal, SA, Registre National des Entreprises Identifiant Unique n°000110F (Ex RC n° B187881996), élisant domicile au cabinet de son avocat maître Adel HANNACHI, avocat à la cour de cassation dont le cabinet est au 6 Rue d'Autriche Tunis, MF n°1069365H.

Partie saisie : Lazhar Ben Mohamed MENDIL, Tunisien, né le 02/8/1964 à Nafta, employé, titulaire de la CIN n°03176537, demeurant au 27 Rue d'Iran 2 étage Tunis.

Avocat poursuivant : Maître ADEL HANNACHI, 6 Rue d'Autriche - 1002 Tunis.

Descriptif de l'immeuble : La totalité des parts indivises soit 82,267729589 parts de l'immeuble sis à Tunis 27 Rue d'Iran Tunis, objet du titre foncier n°62920 Tunis dénommé «villa houch» consistant en deux appartements au 2ème étage de l'immeuble composé de RDC et deux étages sis à l'angle rue d'Iran et Rue de l'Inde en face Rue Nelson Mandela, prés l'Avenue Mohamed V, les deux appartements se composent chacun d'un salon, chambre à coucher, salle de bain, cuisine, et représentent 82,267729589 parts indivises de 679 parts indivises représentant la totalité de l'immeuble d'une superficie globale de 207 m².

La mise prix :

La mise à prix a été fixée à la somme de cent trente deux mille cinq cent Dinars (132500,000 DT) à majorer des frais et débours qui seront arrêtés le jour de l'adjudication.

Date et lieu de la vente :

La vente aura lieu le lundi 11/4/2023 à 9 heures du matin et heures suivantes au siège du tribunal de 1ère instance de Tunis 1 (chambre des ventes immobilières) situé à l'Avenue Bab Bnet Tunis.

Visite et conditions de participation:

La visite aura lieu à l'adresse de l'immeuble aux heures du travail et sans conditions précises

La consultation du cahier des charges se fait auprès du greffier de la chambre des ventes immobilières de Tunis 1 ou au cabinet de l'avocat poursuivant. Ne peut participer aux enchères que celui qui a commis un avocat et a consigné le 1/3 du montant de la mise à prix, les étrangers doivent en plus produire l'autorisation préalable de monsieur le gouverneur de Tunis.

2023400546VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Etude Maître Fatma Belghith

2 Bis rue, El Khartoum le Belvédère Tunis

MF : 930340/T

Tél : 71 286.438

Fax : 71.286.437

Partie poursuivante : Société INTER PAPER GROUP société à

responsabilité limitée immatriculée au registre national des entreprises sous le n°1154181 F son domicile élu chez société «ELITTIFEK» sise au 81 avenue Habib Bourguiba 4ème étage immeuble Mamia Palace Bureau 1-4 Ariana Ville son domicile élu pour cette affaire au cabinet Maître Fatma BELGHITH sis au 2 bis rue Khartoum Belvédère Tunis.

Partie saisie : Hédi Trabelsi sis à la zone industrielle Bouderière 2 n°37 route Mahdia Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Fatma Belghith 2 Bis rue El Khartoum Le Belvédère Tunis.

L'immeuble saisi : La totalité du titre foncier n°60820 Sfax dénommé «Kmar» sis à 5 km route de Tunis au bord d'une rue (impasse Mhiri) sa superficie générale est de 925m² et la superficie nette après déduction du retrait est de 861 m² constituant une parcelle de terrain clôturée des 4 cotes sur la quelle édifiée une villa en très bon état composée d'un rez-de-chaussée contenant 4 chambres avec des fenêtres dont 3 chambres avec dressing en bois et 2 chambres avec salle de bain, la superficie et les mesures des chambres sont différentes, 2 salles de bain, un salon, une cuisine et une cave de 300 m² avec bloc sanitaire et kitchenette. Un garage avec bloc sanitaire et kitchenette la superficie couverte est 300m², la porte d'entrée de la villa est de deux portes en bois, la villa est située dans une zone de villa luxueuse pour habitation du type villa isolée UAa1. La villa est en bon état la surface en partie en marbre et l'autre en carrelage, les portes en bois, les fenêtres en michelaires et aluminium, les blocs sanitaires de bonne qualité, les toits avec faux plafond, la villa est le jardin sont bien entretenus.

Les charges :

- Hypothèque de 175.000 D au profit d'Amen Bank sur la totalité du titre.

- Hypothèque de 420.000 D au profit d'Amen Bank sur la totalité du titre.

- Hypothèque de 75.000 D au profit d'Amen Bank sur la totalité du titre.

- Hypothèque de 200.000 D au profit d'Amen Bank sur la totalité du titre.

- Hypothèque de 30.000 D au profit d'Amen Bank sur la totalité du titre.

- Hypothèque de 90.000 D au profit d'Amen Bank sur la totalité du titre.

- Hypothèque de 500.000 D au profit d'Amen Bank sur la totalité du titre.

- Hypothèque de 100.000 D au profit d'Amen Bank sur la totalité du titre.

- Hypothèque de 500.000 D au profit d'Amen Bank sur la totalité du titre.

- Hypothèque de 120.000 D au profit d'Amen Bank sur la totalité du titre.

- Hypothèque de 2.150.000 D au profit d'Amen Bank sur la totalité du titre.

- Opposition conservatoire de 560.885.849 D au profit du comptoir du sud du papier.

- Saisie immobilière au profit d'INTER PAPER.

- La vente est basée sur la garantie personnelle de la partie saisie pour le payement des dettes de la société reliure d'art.

Mise à prix : la mise à prix est fixée à cinq cent soixante trois mille neuf cent dinars (563.900 D, 000).

Date et lieu de vente : La vente aura lieu le lundi 10/4/2023 à 9 H et à la chambre des criées au tribunal de première instance de Sfax.

- La participation des étrangers à la mise à prix est soumise à l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble se fait durant la semaine aux horaires administratifs.

Pour de plus amples renseignements s'adresser au greffe du tribunal de 1ère instance de Sfax ou à l'étude de l'avocat poursuivant.

2023400553VEPA1

Vente aux enchères publiques

Suite à une saisie Immobilière

Après avoir réduit le prix de 40%

D'un bien immobilier une maison sise à sanhaja à Manouba

Etude Maître Mehrez Hanafi

Avocat prés la cour de cassation

64 Rue de Syrie Lafayette 1002 Tunis

Matricule fiscal : 1107852/J/P/A/000

Tél/Fax : 71 830 393

Email : avocatmehrez.hanafi@Yahoo.fr

1- Le créancier saisissant : La banque Qatar National Bank -Tunisie (ex Tunisian Qatari Bank «T.Q.B» S.A Matricule Fiscal n°014247/W/P/M/000 représentée par son directeur général ayant son siège social à rue cité des sciences B.P 320-1080 Tunis Cedex son domicile élu au cabinet de son avocat poursuivant Mehrez Hanafi Avocat près la cour de cassation, 64 Rue de Syrie Lafayette 1002 Tunis.

2- La partie saisie : Abdessatar Ayari titulaire de la C.I.N 05214585 demeurant Route de Sidi Amor Sanhaja oued Ellil 2021 Manouba.

3- L'Avocat poursuivant : Maître Hanafi Mehrez Avocat prés la cour de cassation 64 Rue de Syrie 1002 Tunis.

4- Description du bien à vendre : Les 682,5 parts revenant à Abdessatar Ayari objet du T.F 10017 Manouba dénommé «Sanhaja II» sis à la Route de Sidi Amor Sanhaja oued Ellil 2021 Manouba qui est un terrain de superficie 682, 5 m² dont construit une maison au rez-de-chaussée constituée d'un salon et 2 chambres avec une cuisine et une salle de bain avec un garage de voiture utilisé comme dépôt.

5- Mise à prix après réduction de 40% deux cent onze milles huit cent quinze dinars (211.815.000 DT).

6- Date et lieux de l'adjudication : Mercredi le 12 Avril 2023 (12/4/2023) devant la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Manouba à partir de 9H du matin.

7- La visite du bien : Toute la journée sur les lieux et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal de première instance de Sousse.

8- Condition de participation à l'adjudication : Toute personne voulant participer aux enchères doit par l'intermédiaire d'un avocat consigner au moins le tiers de la mise à prix ou bien présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable.

Les étrangers doivent être munis d'une autorisation préalable par les autorités compétentes exigée par la loi.

2023400590VEPA1

Avis aux créanciers

Nomination d'un mandataire de justice

En vertu de l'ordonnance sur requête du tribunal de district d'Aguerib numéro 41 daté le 20/02/2023 il a été décidé la nomination du maître Soufia Gharbi son cabinet sis à rue Sidi Belhssan ville arabe Sfax en tant que mandataire de justice pour gérer la RECOLTE D'OLIVIER du titre foncier numéro 82147 parcelle 62/63 Ben Sahloun Aguerib Sfax.

2023X00297VEPA2

Jugement de poursuite de l'activité

Règlement Judicaire N°301

Société «TURKI METAL»

Siège social : Route de Gabès km 1.5 Sfax

Identifiant Unique N° : 0418937K

En vertu du jugement prononcé par le Tribunal de Première Instance de Sfax du 27/12/2022 relatif au règlement judiciaire n°301, il a été décidé l'approbation du plan de redressement de la société «TURKI METAL», société à responsabilité limitée, au capital social 3.300.000,000 dinars, sise à la route de Gabès km 1,5 à Sfax, identifiant unique n°0418937K, la poursuite de son activité par ses propres moyens selon le plan de redressement préparé par l'administrateur judiciaire dans son rapport daté le 22/11/2022 ; et la nomination de l'administrateur judiciaire Mokhlès Laajili commissaire à l'exécution de ce plan. Ledit commissaire est chargé de communiquer son rapport à propos du déroulement des étapes de l'exécution de ce plan au Président du Tribunal de Première Instance de Sfax dans un délai de trois mois à partir duquel ce jugement devient définitif, et de communiquer une copie à la commission de suivi des entreprises économiques; interdire à la société débitrice de céder ses biens meubles et immeubles ainsi que ses équipements nécessaires à l'exploitation pendant la période d'exécution du plan de redressement; de publier cette interdiction au registre national des entreprises et autorise le greffier du tribunal d'inscrire ce jugement au registre national des entreprises, de transmettre une copie à la commission de suivi des entreprises économiques et de le publier au journal officiel de la République Tunisienne; ordonner la société débitrice de régler les honoraires de l'administrateur judiciaire et du commissaire à l'exécution ainsi que les débours, après leur approbation par le tribunal.

2023X00318VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire du 5 Avril 2023

Société MIXAL

S.A au capital de : 6 524 000 Dinars

Siège social : Rue de la physique Zone Industrielle 2013 Ben Arous

Identifiant Unique (RNE) : 0644659T

Les actionnaires de la société MIXAL, S.A, sont invités à assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu le 5 avril 2023 à 10 heures au siège social sis à la Rue de la Physique, Zone Industrielle 2013 Ben Arous, à l'effet de délibérer sur les ordres du jour suivants :

- Approbation de la Mise à jour des statuts;

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités;

- Questions diverses.

Les documents prévus par la réglementation en vigueur, sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société durant le délai légal.

2023R00532SANB3

Société BTK Leasing

Société anonyme

Au capital de 25.000.000 DT

Siège social : 11, rue Hédi Nouira 1001 Tunis

Identifiant Unique : 0578857 A

Les actionnaires de la société BTK Leasing sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 18 avril 2022 à 10 heures du matin au siège la société 11 Rue Hédi Nouira 1001, Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité et les états financiers relatifs à l'exercice 2022.

2. Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2022.

3. Approbation des états financiers et du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité relatifs à l'exercice 2022.

4. Approbation des conventions visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales mentionnées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

5. Quitus aux administrateurs

6. Ratification de la cooptation d'un administrateur

7. Fixation des jetons de présence

8. Libération des réserves de réinvestissement en résultats reportés

9. Affectation des résultats de l'exercice 2022

10. Autorisation d'émission d'un emprunt obligataire

11. Délégation de pouvoir pour accomplissement des formalités légales de publicité.

2023R00533SANB3

Société Tourisme et Loisirs Bassem

Société anonyme au capital de six millions quatre cent trente mille dinars (6.430.000)

Matricule fiscal : 0884847F

Siège social : 49 rue Fattouma Bourguiba Sidi Fraj, 2036 La Soukra

Le conseil d'administration de la Société Tourisme et Loisirs Bassem convoque tous les membres pour assister à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra à son siège social le jeudi 30/3/2023.

L'assemblée générale extraordinaire se tiendra à 10 h du matin pour examiner le programme qui suit :

1) Election de membres du conseil d'administration

2) Changement d'adresse du siège social

3) Discuter les rapports et les approuver ou les refuser

4) Accorder ou refuser la mainlevée aux délégués

5) Désignation d'auditeurs et commissaires aux comptes des années 2018, 2019, 2020, 2021,2022 et 2023.

Remarque :

1) Les membres peuvent à compter de huit jours avant la date de l'assemblée générale extraordinaire consulter, en son siège social, les rapports du conseil d'administration et les états financiers et les rapports du commissaire aux comptes de l'année précédemment mentionnée

2) Toute personne souhaitant se porter candidate pour pourvoir un poste de membre du conseil d'administration ou au commissariat aux comptes doit faire une demande à cet effet par lettre recommandée avec accusé de réception à la direction de société, au moins 10 jours avant la date de l'assemblée générale.

2023R00541SANB3

Convocation de l'assemblée générale ordinaire annuelle

SOCIETE DE MISE EN VALEUR ET DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE RAOUDHA

«SMVDA RAOUDHA »

S.A. au capital de 42.000.000 de Dinars

Groupe S.F.B.T.

Siège social : 5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis

Identifiant unique : 0858798Q

Affiliation à la CNSS : Régime général n° 261824-21 - Régime agricole n° 414083-87

Messieurs les actionnaires de la Société de Mise en Valeur et de Développement Agricole RAOUDHA sont convoqués en assemblée générale ordinaire annuelle au 5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi - Centre Urbain Nord - 1082 TUNIS pour le mercredi 5 avril 2023à 9 H, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;

2) Lecture du rapport général des Commissaires aux comptes afférent aux états financiers de cet exercice ;

3) Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et opérations visées aux articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales ;

4) Approbation, s'il y a lieu, des états financiers et des conventions et opérations prévues par les articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales ;

5) Quitus pour l'exercice aux Administrateurs ;

6) Affectation des résultats ;

7) Pouvoirs à donner.

Un exemplaire des statuts, des états financiers de l'exercice 2022, du rapport du Conseil d'Administration et du projet de résolutions à soumettre à l'assemblée sera à la disposition des actionnaires qui pourront les consulter au siège de la société dans les délais impartis par la réglementation en vigueur.

2023R00553SANB3

Convocation de l'assemblée générale ordinaire annuelle

SOCIETE TUNISIENNE DES BOISSONS DE L'OUEST

S.A. au capital de 16.640.000 Dinars divisé en 1.664.000 actions de 10 Dinars

Groupe S.F.B.T.

Siège Social : Zone Industrielle – 1200 KASSERINE

Identifiant unique : 0013938N - M.F. : 0013938N A M 000

Affiliation à la CNSS n° 0007486982

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne des Boissons de l'Ouest sont convoqués en assemblée générale ordinaire annuelle au 5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi, Centre Urbain Nord, 1082 TUNIS, pour le mercredi 5 avril 2023 à 10 H, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2022 ;

2) Lecture du rapport général du Commissaire aux comptes afférent aux états financiers de cet exercice ;

3) Lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions et opérations visées aux articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales ;

4) Approbation, s'il y a lieu, des états financiers et des conventions et opérations prévues par les articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales ;

5) Quitus pour l'exercice aux Administrateurs ;

6) Affectation des résultats ;

7) Nomination d'un Commissaire aux comptes ;

8) Rémunérations des membres du Conseil d'Administration ;

9) Pouvoirs à donner.

Un exemplaire des statuts, des états financiers de l'exercice 2022, du rapport du Conseil d'Administration et du projet de résolutions à soumettre à l'assemblée, sont à la disposition de messieurs les actionnaires qui peuvent les consulter au siège social de la société dans les délais impartis par la réglementation en vigueur

2023R00554SANB3

Convocation de l'assemblée générale ordinaire annuelle

SOCIETE TUNISIENNE DES BOISSONS DU NORD

Groupe S.F.B.T.

S.A. au capital de 18.861.000 Dinars divisé en 1.886.100 actions de 10 dinars

Siège Social : Zone Industrielle – 9000 BEJA

Identifiant unique : 0014237T

M.F : 0014237T AM000

CNSS : 0007126466

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne des Boissons du Nord sont convoqués en Assemblée générale ordinaire annuelle au 5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi, Centre Urbain Nord, 1082 TUNIS, pour le mercredi 5 avril2023 à 11 H, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2022 ;

2) Lecture du rapport général du Commissaire aux comptes afférent aux états financiers de cet exercice ;

3) Lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions et opérations visées aux articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales ;

4) Approbation, s'il y a lieu, des états financiers et des conventions et opérations prévues par les articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales ;

5) Quitus pour l'exercice aux Administrateurs ;

6) Affectation des résultats ;

7) Rémunérations des membres du Conseil d'Administration ;

8) Pouvoirs à donner.

Un exemplaire des statuts, des états financiers de l'exercice 2022, du rapport du Conseil d'Administration et du projet de résolutions à soumettre à l'assemblée, est à la disposition des actionnaires qui peuvent les consulter au siège social de la société dans les délais impartis par la réglementation en vigueur.

2023R00555SANB3

Convocation de l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE TUNISIENNE DES BOISSONS DU NORD

Groupe S.F.B.T.

S.A. au capital de 18.861.000 Dinars divisé en 1.886.100 actions de 10 dinars

Siège social : Zone Industrielle - 9000 BEJA

Identifiant unique : 0014237T

M.F : 0014237T A M 000

CNSS : 0007126466

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne des Boissons du Nord sont convoqués en Assemblée générale extraordinaire au 5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi, Centre Urbain Nord, 1082 TUNIS, pour le mercredi 5 avril 2023 à 12 H, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Continuité de l'activité de la société en application de l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales ;

2/ Pouvoirs à donner.

Un exemplaire des statuts et du projet de résolutions à soumettre à l'assemblée est à la disposition des actionnaires qui peuvent les consulter au siège social de la société dans les délais impartis par la réglementation en vigueur.

2023R00556SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE HOTELIERE ABOU SOFIANE S.A

Au capital de 7 000.000 dinars

RNE : N°0012746C

Siège social : Hôtel Abou Sofiane - Port El Kantaoui - Hammam - Sousse

Messieurs et mesdames les actionnaires de la «Société Hôtelière Abou Sofiane S.A» sont invités à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le jeudi 13 avril 2023 à dix heures au siège social de la société en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation des délais et modalités de tenue de l'assemblée générale ordinaire.

2- Lecture du Rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la société au titre de l'exercice 2021.

3- Lecture des Rapports du Commissaire aux comptes sur l'exercice 2021.

4- Approbation des états financiers de l'exercice clos au 31/12/2021.

5- Approbation des conventions et opérations prévues à l'article 200 et suivant du code des sociétés commerciales et leur programme d'apurement.

6- Affectation des Résultats de l'exercice 2021.

7- Quitus aux administrateurs.

8- Fixation des jetons de présence à servir aux administrateurs.

9- Pouvoirs pour formalités.

Des copies des états financiers, rapports du commissaire aux comptes, projet des résolutions rapport du conseil à l'AGO et autres documents sociaux sont mises à la disposition des actionnaires au siège social de la Société.

2023S00286SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire

RNE : N°0012746C

SOCIETE HOTELIERE ABOU SOFIANE S.A

Au capital de 7000.000 dinars

Siège social : Hôtel Abou Sofiane - Port El Kantaoui - Hammam Sousse

Messieurs les actionnaires de la société HOTELIERE ABOU SOFIANE sont invités à se réunir en Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu au siège social, le jeudi 13 avril 2023 à onze heures à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Décision de continuation de l'activité.

2- Augmentation du capital de la société.

3- Pouvoirs pour formalités.

2023S00287SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

AL BARAKA SICAR

Société anonyme

Au capital social de 8.7 millions de dinars

Siège social : 88 avenue Hédi Chaker 1002 Tunis

Identifiant Unique : 1719775R

AL BARAKA SICAR informe ses actionnaires que son assemblée générale ordinaire se tiendra vendredi le 7 avril 2023 à 10h à son siège social sis au 88, Avenue Hédi Chaker 1002 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport d'activité de la société pour l'année 2022 et lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers pour l'année 2022 et quitus aux administrateurs sur leur gestion au titre de l'exercice 2022.

2- Approbation des conventions réglementées telles que mentionnées dans le rapport spécial de Commissaires aux comptes.

3- Répartition du résultat au titre de l'exercice 2022.

4- Procuration pour les opérations de publicité et de dépôt.

5- Approbation du montant des jetons de présence au titre de l'exercice 2022.

2023400547SANB3

INSTITUT DAUPHINE TUNIS

Société anonyme

Au capital de 2 993 100 Dinars

Siège social : 20, rue Baudelaire El Omrane Tunis

MF : 1111337 YAM 000

Il a été décidé de reporter la date de l'assemblée Générale Ordinaire prévue initialement pour le vendredi 24 mars 2023 à 10h ; dont la convocation a été publiée au journal officiel de la République Tunisienne numéro 26 en date du 01 mars 2023, au jeudi 30 mars 2023 au jeudi mars 2023 à 13H30 à la même place dans le siège de l'institut.

2023400548SANB3

Convocation de l'assemblée générale ordinaire et l'assemblée générale extraordinaire

Les Ciments d'Oum El Kélil (CI.O.K)

SA au capital : 34 000 000 Dinars

Siège social : Cité des Jardins - le Kef

RC : Kef B1134871997

MF : 014606Z

Messieurs les actionnaires de la société les Ciments d'Oum El Kélil (C.I.O.K) sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu Mardi le 4 Avril 2023 à 10h au bureau de la société sis au 20, Rue de Cologne, Tunis et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Entérinement de la tenue tardive de l'assemblée générale ordinaire.

2- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2021 de la C.I.O.K et du groupe CIOK.

3- Lecture du rapport des commissaires aux comptes et approbation des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2021 du groupe CIOK.

4- Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes et approbation des conventions y mentionnées.

5- Octroi de quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2021.

6- Affectation des résultats de l'exercice 2021.

7- Fixation des jetons de présence pour l'exercice 2021 pour les membres du conseil d'administration.

8- Fixation des jetons de présence pour l'exercice 2021 pour les membres du comité permanent d'audit.

9- Nomination d'un co-commissaire aux comptes 2022-2023-2024.

10- Cooptation de la nomination de nouveaux administrateurs.

11- Renouvellement du mandat des administrateurs.

12- Délégation des pouvoirs.

Ainsi, Messieurs les actionnaires de la société les Ciments d'Oum El Kélil (CI.O.K) sont priés d'assister à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu la même journée à 11h au bureau de la société sis au 20, Rue de Cologne, Tunis et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- La poursuite de l'activité de l'entreprise en vertu de l'article n°388 du code des sociétés commerciales.

2- Mise à jour de l'article n°19 du statut de la société relatif au conseil d'administration conformément au

Décret Présidentiel n°2022-303 du 29 mars 2022, fixant les principes relatifs au choix, à l'évaluation des performances des administrateurs représentant les participants publics et des administrateurs indépendants et à leur révocation.

3- Délégation des pouvoirs.

2023400549SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

La Société Groupe Scolaire René Descartes

Sté anonyme

Capital social 4.428.900 Dinars

Siège social : Rue Jaracande - Ennasr 2 - 2037 - l'Ariana - Tunisie

Identifiant Unique : 0428191W

Les actionnaires de la société Groupe Scolaire René Descartes sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire devant se tenir le 31 Mars 2023 à 10h heures, qui se tiendra au siège de la Société

Cette assemblée générale ordinaire aura pour ordre du jour :

1. Ratification du mode et du délai de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire;

2. Approbation de financement par des crédits de gestion et d'émission d'un billet de trésorerie

3. Questions diverses.

2023400560SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

ASSURANCES MAGHREBIA S.A

Au capital de 45.000.000 DT

Siège social : Angle 64, Rue de Palestine

22, Rue du Royaume d'Arabie Saoudite - 1002 Tunis Belvédère

Identifiant Unique : N°0001629N

Messieurs les actionnaires de la société Assurances Maghrebia S.A sont convoqués à L'hôtel Occidental Lac Tunis sis au 1053 Rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac - Tunis, le mardi 18 avril 2023 à 10h30 en Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture du Rapport du Conseil d'Administration et du Rapport Général des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2022 ainsi que des Etats financiers Individuels du même exercice;

2) Lecture du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2022 ;

3) Approbation du Rapport du Conseil d'Administration et des Etats Financiers Individuels de l'exercice 2022 ;

4) Lecture du Rapport de Gestion du Groupe MAGHREBIA et du Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2022 ainsi que des Etats Financiers Consolidés de ce même exercice;

5) Approbation du Rapport de Gestion du Groupe MAGHREBIA et des Etats Financiers Consolidés relatifs à l'exercice 2022 ;

6) Quitus aux Administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2022 ;

7) Affectation du résultat de l'exercice 2022 ;

8) Jetons de présence au titre de l'exercice 2022 ;

9) Emoluments des membres du Comité Permanent d'Audit au titre de l'exercice 2022 ;

10) Emoluments des membres du Comité de Gestion des Risques au titre de l'exercice 2022 ;

11) Emoluments des membres du Comité des Nominations et des Rémunérations au titre de l'exercice 2022 ;

12) Mandat des Administrateurs;

13) Mandat d'un commissaire aux comptes;

14) Autorisation de la régulation du cours boursier;

15) Information des actionnaires sur un franchissement de seuil.

Les pouvoirs doivent être déposés ou parvenir au siège de la société cinq jours au moins avant la date de la tenue de cette assemblée générale ordinaire.

Tous les documents afférents à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège de la société dans les délais légaux.

2023400597SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

ASSURANCES MAGHREBIA VIE S.A

Au capital de 25.000.000 DT

Siège social : 24, Rue du Royaume d'Arabie Saoudite - 1002 Tunis Belvédère

Identifiant Unique : N°1121936X

Messieurs les actionnaires de la société Assurances Maghrebia Vie S.A sont convoqués à l'hôtel Occidental lac Tunis sis au 1053 Rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac - Tunis, le mardi 18 avril 2023 à 9h en assemblée générale ordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture du Rapport du Conseil d'Administration et du Rapport Général du commissaire aux comptes sur l'exercice 2022 ainsi que les Etats financiers du même exercice;

2) Lecture du Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2022 ;

3) Approbation du Rapport du Conseil d'Administration et des Etats Financiers de l'exercice 2022 ;

4) Quitus aux Administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2022 ;

5) Affectation des résultats de l'exercice 2022 ;

6) Jetons de présence au titre de l'exercice 2022;

7) Emoluments des membres du Comité Permanent d'Audit au titre de l'exercice 2022 ;

8) Emoluments des membres du Comité de Gestion des Risques au titre de l'exercice 2022 ;

9) Emoluments des membres du Comité des Nominations et des Rémunérations au titre de l'exercice 2022 ;

10) Nomination d'un Administrateur Indépendant;

11) Ratification de la nomination d'un Administrateur représentant des actionnaires minoritaires;

12) Autorisation de la régulation du cours boursier;

13) Information des actionnaires sur un franchissement de seuil.

Les pouvoirs doivent être déposés ou parvenir au siège de la société cinq jours au moins avant la date de la tenue de cette assemblée générale ordinaire.

Tous les documents afférents à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège de la société dans les délais légaux.

2023400598SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

Société hôtel DAR TAOUFIK

Société à responsabilité limitée

SARL au capital de six cent mille dinars

Matricule fiscal : 024895 E

Siège social : Hôtel DAR TAOUFIK Zone touristique 4116 Midoun Djerba

Le gérant de la société DAR TAOUFIK convoque l'ensemble des membres pour assister à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra à son siège social le jeudi 30/3/2023.

L'assemblée générale extraordinaire se tiendra à 10 h du matin pour examiner le programme comme suit :

1) Changement du Gérant de la société

2) Accorder ou refuser la mainlevée au Gérant actuel.

2023R00542SRLB3

DIVERS

Avis au public

Avis au public

En vertu d'une décision judiciaire émanent du tribunal de 1ère instance de Bizerte sous le n°71706 en date du 16 février 2023, Mme Ben Sassi Olfa a été nommée liquidateur sur l'héritage de Mr Ridha Jendoubi et Madame Habiba Mhadebi juge contrôleur.

Tél : 22513137 - 26224860

2023T00259DIVD2

Jugement de soumission

Jugement n°2314 daté du 31/12/2013 du juge des soumissions (pour les mineurs) au tribunal de première instance de Médenine, en soumettant M. Jmel Meftah Ben Sassi son frère Jmel Mosbah Ben Sassi, afin de mener à bien ses affaires et intérêts, conformément à la loi, notifié par l'huissier notaire à Médenine M. Bouzid Cherif sous le n°3286 daté le 8/02/2023. Il est devenu définitif d'après le certificat de non appel n°72212 reçu du service civil de la cour d'Appel de Médenine le 02/3/2023.

2023T00261DIVD2

Avis

Mer Hichem Affes annonce que son titre de propriété des parts d'un terrain de 370.50 m² contenant 2 boutiques et 2 magasins. Mme Habiba Loukil et Mme Mounira Affes annoncent que leur titre de propriété d'un terrain de 640 m² contenant un étage au rez-de-chaussée situé à route Gremda Km5 Sfax provenant du contrat d'achat le 31 Janvier 1993 dressé par les notaires Ali Triki et Anoir Kamoun a disparu et veulent extraire un autre original. Toute opposition doit être adressée au bureau du notaire à Sfax Walid Masmoudi dans un délai de 30 jours à partir de l'apparition. Toute opposition après ce délai sera rejetée.

2023X00319DIVD2

Avis

Mme Salha Walha annonce que le titre de propriété de son père Nouri Walha d'une parcelle de terre d'une superficie de 2250 m située à la route habena km 15 Sfax a disparu et elle veut extraire un autre titre original qui remplace le premier perdu. Toute contestation doit être présentée au bureau du notaire Ben Amira Sleh situé au 63 rue des notaires Sfax dans un délai de 30 jours à partir de l'apposition. Toute opposition après ce délai sera rejetée.

2023X00323DIVD2

Avis

Monsieur Mohamed Ben Hsan Baklouti annonce que le titre de sa propriété concernant un terrain d'une superficie 327 mètres carrés sur lequel est édifié une maison située à la route Saltania Mil 06 Sfax qui était fait le 19 février 2008 enregistré le 12 avril 2008 n°M017322 à l'attestation de deux notaires Baklouti Mohamed Ahmed et Trigui Naoufal, il a perdu l'acte de vente et il désire se faire délivrer une deuxième copie originale les oppositions se présentent devant maître Baklouti Mohamed Ahmed notaire à Sfax à son bureau situé au 67 rue Sidi Belhsan ancienne Médina Sfax au cours de 30 jours de cette publication.

Toute opposition n'est pas valable après ce délai.

2023X00324DIVD2

Avis

Madame Kessentini Halima annonce que le titre de sa propriété concernant un terrain d'une superficie 4544 mètres carrés situé à route Gremda Mil 18 Henchir Sidi Abdelkefi Sfax qui

était fait le 21 février 2017 enregistré le 02 mars 2017 n°M012323 à l'attestation de deux notaires Baklouti Mohamed Ahmed et Ben Hadj Hamida Jamila elle a perdu l'acte de vente et elle désire se faire délivrer une deuxième copie originale les oppositions se présentent devant, Maître Baklouti Mohamed Ahmed notaire à Sfax à son bureau situé au 67, rue Sidi Belhsan Ancienne Médina Sfax au cours de 30 jours de cette publication toute opposition n'est pas valable après ce délai.

2023X00326DIVD2

Avis

Madame Kessentini Halima annonce que le titre de sa propriété concernant 230 parts à l'indivision de la totalité des parts 440 d'un terrain d'une superficie 4544 mètres carrés situé à Route Gremda Mil 18 Henchir Sidi Abdelkefi Sfax qui était fait le 18 mai 2014 enregistré le 7 octobre 2016 n°M050643 à l'attestation de deux notaires Baklouti Mohamed Ahmed et Feki Abdelmajid elle a perdu l'acte de vente et elle désire se faire délivrer une deuxième copie originale. Les oppositions se présentent devant Maître Baklouti Mohamed Ahmed notaire à Sfax à son bureau situé au 67, rue Sidi Belhsan ancienne Médina Sfax au cours de 30 jours de cette publication Toute opposition n'est pas valable après ce délai.

2023X00327DIVD2

Rectificatifs

Rectification Erreur

Décision D'ouverture

D'une Procédure de Règlement judiciaire

Société «FiNO Internationale»

Adresse : 11 rue de bois Douar Hicher Manouba

MF : 1160238TAM000

Une erreur est parue dans l'identifiant fiscal de l'annonce publiée le 28 février 2023 au Journal officiel numéro 25 page 455 français, lire le bon MF est : 1160238TAM000

au lieu du MF 0160238TAM00.

2023400552RECZ9